



COMPTE RENDU

*Concertation citoyenne pour l'élaboration
du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Besançon Métropole*

Phase « Diagnostic stratégique »

Octobre 2022

PRÉAMBULE

L'élaboration du PLUi est le **fruit d'un travail collaboratif** fort de Grand Besançon Métropole avec les 68 communes et d'un **dialogue renforcé** par une large concertation menée avec les habitants et les forces vives du territoire.

L'année 2021 a permis aux élus de Grand Besançon Métropole d'amorcer la **phase de diagnostic du PLUi**. Elle s'est poursuivie au cours du premier semestre 2022 par l'organisation d'une concertation citoyenne, notamment avec des réunions publiques participatives, intitulées « **Les rencontres citoyennes du PLUi** ».

Ces réunions publiques ont été réparties sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole, dont une proposée en format numérique afin d'offrir aux habitants différentes possibilités de participation.

Les participants aux rencontres citoyennes ont pu lors de ces rencontres **s'informer autour de l'état d'avancement du PLUi** et découvrir de manière interactive les premiers éléments de diagnostic du territoire. Sur la base de ces éléments, les participants ont été invités à **échanger et partager leurs besoins et attentes en termes d'habitat et de cadre de vie**.

Chaque réunion publique proposait en amont de son lancement un **espace d'accueil offrant la possibilité de s'informer et de s'exprimer**. Les résultats des 8 rencontres citoyennes présentés dans ce rapport viendront compléter le diagnostic en cours de réalisation et permettront d'enrichir les réflexions pour la définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui constitue le projet politique au cœur du PLUi.

Cette concertation présentielle et numérique a été renforcée par une **campagne de consultation en ligne** accessible depuis le site internet plui.grandbesancon.fr, offrant un espace de sondage et de discussions en ligne. Les résultats de cette consultation complémentaire sont présentés en fin de document.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
RESUMÉ DE LA PARTICIPATION.....	5
MINI ATELIERS D'EXPRESSION CITOYENNE.....	7
● PRINCIPE DES MINI ATELIERS D'EXPRESSION	8
● ARBRES AUX PAYSAGES : METHODE ET OBJECTIFS	8
● RESULTATS DE L'EXPRESSION AUTOUR DES PAYSAGES.....	9
<i>Les paysages urbains.....</i>	<i>10</i>
<i>Les paysages naturels, agricoles et forestiers.....</i>	<i>12</i>
● LOGEMENTS ACCEPTABLES : METHODE ET OBJECTIFS.....	15
● RESULTATS DE L'EXPRESSION AUTOUR DES LOGEMENTS.....	16
INFORMATION ET EXPRESSION DES PRÉOCCUPATIONS	19
● TEMPS D'INFORMATION	20
● ÉCHANGES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS	21
<i>Saint-Vit.....</i>	<i>21</i>
<i>Pirey.....</i>	<i>22</i>
<i>Besançon, Jean-Zay.....</i>	<i>24</i>
<i>Saône.....</i>	<i>25</i>
<i>Besançon, Palais des Sports.....</i>	<i>27</i>
<i>Thise.....</i>	<i>30</i>
<i>Rencontre numérique en visioconférence.....</i>	<i>31</i>
<i>Besançon, salle Courbet.....</i>	<i>34</i>
EXPRESSION DES BESOINS	40
● METHODE ET OBJECTIFS.....	41
● RESULTATS DES EXPRESSIONS FORMALISEES EN SOUS-GROUPES.....	42
● SYNTHESE DES BESOINS EXPRIMES	43
<i>Se déplacer autrement qu'en voiture sur le territoire de Grand Besançon Métropole.....</i>	<i>43</i>
<i>Maitriser l'étalement urbain tout en répondant aux besoins fonciers.....</i>	<i>45</i>
<i>Adapter la forme et les prestations des logements aux profils et aux parcours de vie.....</i>	<i>46</i>
<i>Un territoire offrant plus de place aux espaces verts/naturels, préservant son patrimoine et son identité.....</i>	<i>48</i>
<i>S'engager dans une politique d'aménagement du territoire en accord avec les enjeux environnementaux et sociétaux.....</i>	<i>49</i>
<i>Construire un modèle économique de proximité.....</i>	<i>50</i>
<i>Favoriser le lien social et les loisirs.....</i>	<i>51</i>

<i>Aménager en faveur de la transition énergétique.....</i>	<i>52</i>
<i>Développer une offre de logements plus vertueux, anticipant les effets du réchauffement climatique..</i>	<i>52</i>
● APERÇU DES BESOINS PAR SECTEUR	53
<i>Saint-Vit.....</i>	<i>53</i>
<i>Pirey.....</i>	<i>54</i>
<i>Besançon, salle Jean Zay.....</i>	<i>54</i>
<i>Saône.....</i>	<i>54</i>
<i>Besançon, Palais des sports.....</i>	<i>54</i>
<i>Thise.....</i>	<i>54</i>
CONSULTATION NUMÉRIQUE.....	55
● PRINCIPE.....	56
● RESULTATS.....	56
<i>Sondage en ligne.....</i>	<i>56</i>
<i>Espace de discussion en ligne.....</i>	<i>58</i>

RESUMÉ DE LA PARTICIPATION

Huit réunions publiques ont été proposées **entre le 25 juin et le 12 juillet 2022**, réparties sur différents secteurs composant la communauté urbaine, de manière à couvrir l'ensemble du territoire.

Quatre réunions ont été réalisées dans les **communes de Thise, Pirey, Saône et Saint-Vit** et **trois** dans les quartiers bisontins de Palente, du Centre-ville et des Montboucons. **Une dernière réunion** a été organisée au format **numérique** permettant ainsi de lever certains freins à la participation notamment liés à la disponibilité et aux possibilités de déplacement, mais aussi au contexte sanitaire.

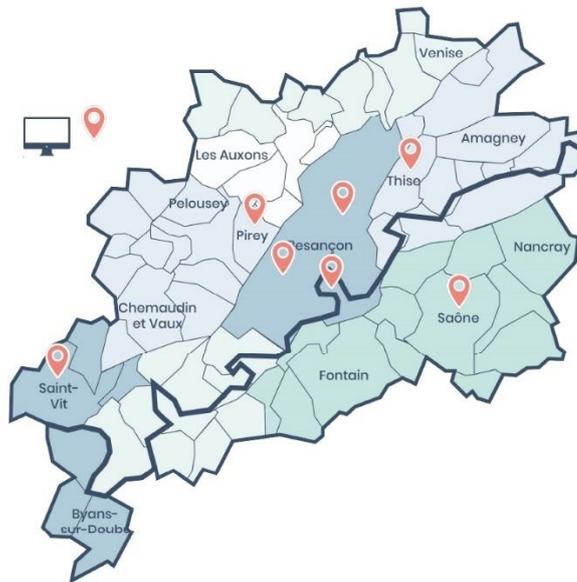


Figure 1 : illustration de la répartition des 8 réunions publiques au sein de GBM

Programme des rencontres et fréquentation :

186 personnes ont participé aux réunions publiques.

Lieux	Dates	Horaires	Nombre de participants
Saint-Vit	22 juin	19h-21h	22
Pirey	24 juin	18h-20h	27
Besançon, salle Jean Zay	25 juin	10h-12h	10
Saône	29 juin	19h-21h	28
Besançon, Palais des Sports	1 ^{er} juillet	18h-20h	14
Thise	8 juillet	18h-20h	41
Numérique	11 juillet	20h-22h	19
Besançon, salle Courbet	12 juillet	19h-21h	25
			186

L'origine géographique des participants a permis de constater qu'ils s'étaient déplacés depuis **32 communes différentes**, sur les 68 que compte le territoire. Cinq personnes n'ont pas souhaité partager leur commune de résidence.

Communes de résidence	Nombre de participants
Amagney	2
Avanne-Aveney	4
Besançon	44
Boussières	11
Braillans	7
Byans-sur-Doubs	2
Chalèze	1
Chalezeule	1
Chaucenne	1
École-Valentin	10
Fontain	7
Geneuille	3
Gennes	3
La Chevillotte	1
La Vèze	3
Larnod	1
Les Auxons	3
Mamirolle	1
Marchaux-Chaufontaine	1
Miserey Salines	6
Morre	1
Osselle-Routelle	4
Pelousey	1
Pirey	5
Pugey	1
Rancenay	1
Roche-lez-Beaupré	2
Saint-Vit	15
Saône	10
Tallenay	3
Thise	25
Thoraise	1
Grand Besançon (non réponse)	5

La participation peut être considérée comme faible, compte tenu du nombre d'habitants du territoire. Hors Besançon, les trois communes les plus représentées sont Thise, Saint-Vit et Boussières.

MINI ATELIERS D'EXPRESSION CITOYENNE

Autour des besoins en termes de logement et de cadre de vie



Principe des mini ateliers d'expression

Les participants étaient accueillis 30 minutes **en amont de chaque réunion publique** (hors format numérique) grâce à deux espaces de participation, qui restaient accessibles pendant toute la durée de la réunion et du temps de convivialité de clôture.

Ces espaces d'expression avaient pour objectifs de **faire émerger les attentes et besoins des participants en termes de logement et de cadre de vie**, de préparer les échanges de la réunion publique, et de faciliter l'expression du plus grand nombre en offrant **d'autres modalités de participation** que ceux proposés en séance. Il s'agit ici d'une expression écrite, individuelle, proposée en autonomie sans l'accompagnement d'un animateur.



Figure 2 : illustration des mini ateliers d'expression, Saône, juillet 2022

Arbres aux paysages : méthode et objectifs

Cet atelier visait à **recueillir la perception des habitants autour des paysages** : « **Quelles formes de paysages sont à préserver ? Quels types de paysages sont à restaurer ? Quels paysages pour le Grand Besançon de demain ?** »

Deux espaces composés chacun de 12 illustrations de paysages étaient proposés aux participants. L'un reflétait des paysages plutôt urbains et présentant une artificialisation, et l'autre des paysages plutôt naturels, forestiers ou agricoles.



Figure 3 : photo illustrant l'atelier "Arbres aux paysages", Besançon salle Jean-Zay, juillet 2022

Au sein de chaque carré d'illustrations, chaque participant était invité à sélectionner l'image qui reflète le **paysage le plus plaisant**, et *a contrario* à sélectionner l'image qui reflète, de son point de vue le **paysage le plus déplaisant**. Chaque choix pouvait être commenté librement.

Résultats de l'expression autour des paysages

Au total, **92 contributions** ont été apportées autour de la perception des paysages. Cet espace n'a pas suscité la même émulation à toutes les réunions : s'il a particulièrement bien fonctionné à Besançon (salle Jean Zay), avec en moyenne plus d'une contribution par personne présente, cela n'a pas été le cas à Saône, avec seulement 4 contributions pour 28 participants.

Ces disparités peuvent s'expliquer en partie par des différences de taille et d'organisation spatiale des salles accueillant les rencontres ainsi que l'accessibilité à ces espaces d'expression.

Rencontres citoyennes	Nb contributions	Nb de contributions moyenne par participant
Saint-Vit	17	0,8
Pirey	20	0,7
Besançon, salle Jean-Zay	15	1,5
Saône	4	0,1
Besançon, Palais des Sports	7	0,5
Thise	18	0,4
Besançon, salle Courbet	11	0,4
TOTAL	92	

Plus de détails : cf. Annexe n°1 : Arbres aux paysages, résultats par réunion publique

Les paysages urbains

Synthèse des votes et commentaires concernant les paysages urbains

Parmi les illustrations proposant des paysages urbains, les participants ont sélectionné **presque autant de paysages plaisants que de paysages déplaisants** (23 sélections de paysages plaisants contre 28 sélections de paysages déplaisants).

D'après les commentaires appuyant les **paysages jugés plaisants (à préserver)**, on remarque que les participants souhaitent un paysage reflétant un **aménagement équilibré**, mêlant **espaces verts et habitat**. Les illustrations sélectionnées font apparaître davantage **d'aménagements pour les modes doux**. Certains choix valorisent l'offre de **divertissements** (parcs pour enfants).

Les commentaires appuyant les **paysages jugés déplaisants (à améliorer)**, renforcent l'attente d'un paysage plus végétalisé : ils ne souhaitent pas de **paysages minéralisés, jugés « trop urbanisés » ou « inesthétiques »** et pouvant générer des **« ilots de chaleur »** dans un contexte de réchauffement climatique. Les formes d'habitat sont également mentionnées, avec la volonté de ne plus voir des bâtiments, notamment des immeubles, aux **hauteurs conséquentes** ou à **l'architecture ne s'intégrant pas dans le paysage**.

Les participants sont attachés à ce que les paysages traduisent **une mixité d'usages**, plutôt que l'agrégation d'espaces monofonctionnels. La question des zones économiques est également abordée dans les commentaires libres, avec des attentes pour limiter **les grandes zones commerciales**, et développer les **petits commerces de proximité**. Le souhait d'un aménagement plus **favorable aux mobilités douces** est également renforcé dans les commentaires appuyant les paysages jugés déplaisants (à améliorer).

Plus de détails : cf. Annexe n°1 : Arbres aux paysages, résultats par réunion publique

Synthèse de la priorisation des paysages à conserver et à améliorer

Paysages urbains	me plaît	% de votes « .me plaît »	me déplaît	% de votes « .me déplaît »
photo 1	5	22 %	1	4 %
photo 2	1	4 %	10	36 %
photo 3	1	4 %	0	0 %
photo 4	0	0 %	0	0 %
photo 5	0	0 %	3	11 %
photo 6	2	9 %	1	4 %
photo 7	3	13 %	4	14 %
photo 8	0	0 %	4	14 %
photo 9	1	4 %	0	0 %
photo 10	3	13 %	2	7 %
photo 11	6	26 %	3	11 %
photo 12	1	4 %	0	0 %
TOTAL	23		28	

► Paysages à préserver



Parmi les illustrations de paysages urbains proposées, les participants jugent **la photo n°11 la plus plaisante**. Ce choix est traduit dans les commentaires par la volonté de **conserver un paysage urbain offrant un équilibre harmonieux entre habitations et jardins** (commentaires associés : « Garder de la verdure », « Jardins urbains », « Conserver les jardins en ville, éviter de construire de nouveaux logements : rénover », « Ici citoyen maître de son jardin », « Potager, jardin au milieu des habitations », « Mutualisation des espaces, jardins partagés », « Mélange d'habitats et de jardins collectifs (les moins : route et pas rue... »).

L'**illustration n°1** a également reçu de nombreux votes en tant que « paysage plaisant » et à conserver. Les commentaires traduisent ce choix par la **proximité de la forêt qualifiée de « nature sauvage »**. (Commentaires associés : « Forêt à proximité des maisons. Ok mais pas possible partout ! », « Village + arbre/nature » « La répartition entre la nature "sauvage" à gauche et l'espace anthropisé à droite me paraît équilibré », « Belle zone (mais manque une piste cyclable) »).

► À améliorer



En revanche le **paysage n°2** est le paysage qui apparaît le plus déplaisant pour les participants. Effectivement, on note au sein des commentaires l'envie de **ne plus proposer des zones commerciales bétonnées**, jugées trop denses, propices à une surconsommation et entrant en concurrence avec les commerces de proximité.

Ensuite, viennent *ex-æquo* les **paysages n°7 et n°8**. L'illustration n°7 déplaît car elle représente un paysage **trop minéral**, « **bétonné** », jugé peu adapté face au réchauffement climatique. De plus, elle traduit pour certains des **enjeux d'accessibilité** pour les personnes en situation de handicap. L'illustration n°8 évoque le besoin d'une **meilleure intégration paysagère** (immeubles et bâti d'une hauteur conséquente) et une **cohérence entre les différentes formes d'habitats** avec une densité de logements moindre. De plus, cette photo illustre pour certains le manque de sécurité pour les déplacements piétons.

Les paysages naturels, agricoles et forestiers

Synthèse des votes et commentaires concernant les paysages naturels

Globalement, les **paysages plutôt naturels, agricoles, forestiers ont été les plus appréciés par les participants** (34 sélections de paysages plaisants contre 7 sélections de paysages déplaisants).

D'après les commentaires appuyant les paysages jugés plaisants, les participants indiquent souhaiter **un paysage naturel inspirant le bien-être et l'esthétisme**. Les commentaires parlent d'**équilibre entre espaces de nature et espaces urbanisés**, de développement de la **nature en ville**, et de la proximité de **grands espaces naturels préservés**. Ils soulignent également l'importance de **conserver les points de vue** qu'offrent certains paysages.

Les participants évoquent le souhait de conserver des **paysages qualifiés de « campagne »** entre nature, champs et villages, sans présence d'immeuble. Le besoin de **retrouver des haies, des buissons et des espaces boisés** est également mis en avant, notamment pour la **préservation de la flore et de la faune sauvages**. D'autres commentaires évoquent des paysages offrant la possibilité et l'accessibilité aux **loisirs de pleine nature** (cueillette, promenades, randonnées, cyclisme). D'autres thématiques sont abordées dans cet espace d'expression autour des paysages à préserver : la limitation de la circulation routière et de la place de la voiture ainsi que l'absence d'éoliennes.

Les participants ayant commenté leurs choix d'illustrations représentant des paysages jugés déplaisants, **montrent le besoin de restaurer ou créer des corridors écologiques** (haies, buissons, forêt) au sein des paysages et **déplorent une monoculture** trop présente. D'autres éléments déplaisants sont relevés : absence de pistes cyclables, rétrécissements de chaussée superflus, réseaux aériens et chicanes, ralentisseurs...

Plus de détails : cf. Annexe n°1 : Arbres aux paysages, résultats par réunion publique

Synthèse de la priorisation des paysages à conserver et à améliorer

Paysages naturels	me plaît	% de votes « .me plaît »	me déplaît	% de votes « ...me déplaît »
photo A	7	21 %	0	0 %
photo B	1	3 %	0	0 %
photo C	3	9 %	1	14 %
photo D	4	12 %	1	14 %
photo E	0	0 %	0	0 %
photo F	5	15 %	0	0 %
photo G	3	9 %	0	0 %

photo H	0	0 %	3	43 %
photo I	5	15 %	0	0 %
photo J	0	0 %	0	0 %
photo K	3	9 %	2	29 %
photo L	3	9 %	0	0 %
TOTAL	34		7	

► À conserver



Parmi les illustrations de paysages urbains, les participants jugent la **photo A** la plus plaisante en mettant en avant **un paysage mêlant urbanisation et nature**, inspirant pour certains le **calme et la sérénité**, et offrant des **continuités écologiques** pour la préservation de la faune et de la flore (haies).

Les **illustrations F et I** représentent également des paysages à préserver pour les participants. L'illustration F traduit pour les participants un paysage offrant la **possibilité de loisirs de pleine nature** (promenades, randonnées, balades, ...). Le paysage I, quant à lui, renforce l'envie d'un paysage **mêlant patrimoine naturel et bâti**.

► À améliorer



Ce sont les **illustrations H et K** qui ont reçu le plus de votes en tant que « paysages déplaisants ». Les commentaires traduisent le choix de l'image H par un **manque de corridors écologiques** faisant place à une **monoculture trop présente**, et le choix de l'image K par la **présence d'aménagements destinés à ralentir la vitesse** des véhicules (chicanes, ralentisseurs, etc.) et par la présence des **réseaux aériens**.

Logements acceptables : méthode et objectifs

Cet atelier avait pour objectif de faire émerger les réflexions autour de l'intensification en **questionnant l'acceptabilité des participants autour des formes de logements**.

Les participants étaient invités à **sélectionner le type de logement dans lequel ils pourraient vivre dans le contexte actuel**, tout en tenant compte des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols.



Figure 4 : illustrations des formes de logements proposées lors des réunions publiques

12 formes de logements étaient présentées, offrant chacune des prestations et une localisation différentes (*espaces extérieurs privatifs ou non, stationnement privatif, mutualisé ou absent, logement individuel ou collectif, plus ou moins éloigné des commerces et services*) :

- Studio proposé dans une maison de maître réhabilitée
- F4 dans une maison de ville réhabilitée
- F2 dans une ferme réhabilitée en logements collectifs
- Habitat alternatif de type *Tiny house* sur un terrain privé
- Maison individuelle dans un lotissement
- Pavillon individuel neuf sur plan
- F5 en dernier étage au sein d'un éco-quartier
- F2 dans un habitat collectif R+2
- F3 dans un habitat collectif R+3 sur commerces
- F4 dans un habitat intermédiaire R+3
- F3 dans un habitat partagé
- Maison jumelée dans un lotissement, logements sociaux

Les participants pouvaient **voter à l'aide d'une gommette** et **commenter leur choix** à l'aide de notes adhésives.

Résultats de l'expression autour des logements

Au total, **66 contributions** ont été effectuées autour des formes de logements, toutes réunions publiques confondues. Cet atelier d'expression volontaire a très bien fonctionné à Besançon (Palais des Sports). En revanche, la participation a été plus faible à Saône.

Réunions publiques	Nb contributions	Taux de participation moyen par participant
Saint-Vit	7	32 %
Pirey	16	59 %
Besançon, salle Jean-Zay	5	50 %
Saône	2	7 %
Besançon, Palais des sports	10	71 %
Thise	14	34 %
Besançon, salle Courbet	12	48 %
TOTAL	66	

Plus de détails : cf. Annexe n°2 : Expression autour des formes de logements

N°	Forme de logement	Nombre total de votes reçus <i>(toutes réunions publiques confondues)</i>	%
1	Maison jumelée dans un lotissement, logements sociaux	3	5 %
2	F5 dans un éco-quartier	6	9 %
3	F4 dans une maison de ville réhabilitée	7	11 %
4	F2 dans ferme réhabilitée en logements collectifs	8	12 %
5	F2 dans un habitat collectif R+2	3	5 %
6	Habitat alternatif de type <i>tiny house</i>	2	3 %
7	F3 dans un habitat collectif R+4 sur commerces	3	5 %
8	Studio dans une maison de maître réhabilitée	2	3 %
9	F3 dans un habitat partagé	7	11 %
10	Maison individuelle dans un lotissement	6	9 %
11	Pavillon individuel neuf sur plan	17	26 %
12	F4 dans un habitat intermédiaire R+3	2	3 %

Synthèse des votes

26 % des votes portent sur la **construction neuve sur plan (n°11)**. Ce logement est présenté avec une superficie de 140 m² comprenant un jardin de 1 000 m², une piscine, sans aucun espace collectif, éloigné des commerces et à 30 minutes en voiture du centre de Besançon. 50 % des participants à cet atelier à **Thise ainsi qu'à Saône**, et 31 % à **Pirey** ont choisi cette forme de logement. Seuls les participants de Besançon (Jean Zay) n'ont pas choisi cette forme de logement.

En deuxième position avec **12% des votes**, on retrouve le F2 dans une **ferme réhabilitée en logements collectifs (n°4)**. Ce logement est présenté avec un espace privatif (terrasse au rez-de-chaussée de 70 m²) et un espace vert collectif de 500 m². Il est également présenté avec un stationnement collectif, et situé au centre-bourg. 25 % des participants à cet atelier à **Besançon** (Courbet), 20 % à **Besançon** (Jean Zay) et 19 % à **Pirey** ont choisi cette forme de logement. Seuls les participants de Saône, Besançon (Palais des Sports) et Thise n'ont pas choisi cette forme de logement.

Vient ensuite avec 11 % des votes, le F4 dans une **maison de ville réhabilitée (n°3)** et le F3 dans un **habitat partagé (n°9)**. C'est à Besançon Jean Zay (20 %) et Besançon Courbet (17 %) que ces types de logement ont remporté le plus de succès. Seuls les participants de Saône n'ont pas choisi ces formes de logement. Les participants de Thise n'ont pas choisi l'habitat partagé également.

À parts égales (3 %), ce sont l'**habitat alternatif (n°6)**, le studio dans une **maison de maître réhabilitée (n°8)** et le **F4 dans un habitat intermédiaire (n°12)**, qui ont remporté le moins de votes.

Synthèse des commentaires

Peu de commentaires (10 au total) ont été apportés autour de ces formes de logement. Les points principaux sont les suivants :

- favoriser la **rénovation ou la réhabilitation**,
- la notion d'éco-quartier vu comme **du green washing** (« Un éco-quartier n'a rien d'écologique, couler du béton n'est pas favorable à l'environnement »),

- **préserver les espaces verts** et en proposer dans l'environnement immédiat du logement,
- proposer une **architecture s'intégrant dans le paysage**, et limiter les formes de logement identique (*« Tout le monde se croit original et pense faire à son idée. Le résultat ? Un conformisme angoissant. Les maîtres d'œuvres proposent tous les mêmes concepts »*),
- **ne plus proposer des immeubles en nombre sur un espace restreint**,
- tendre vers des **logements adaptés aux parcours de vie** (plain-pied pour personnes âgées), favorisant la **mixité** intergénérationnelle et favorisant un **modèle de vie plus sobre** (*décroissance*),
- la notion de **budget maîtrisé**,
- les **mobilités douces** et la **proximité** de Besançon.

INFORMATION ET EXPRESSION DES PRÉOCCUPATIONS

*Présentation des premiers éléments du diagnostic stratégique
et échanges avec les participants*



Temps d'information

Chaque réunion publique a débuté par un temps d'information autour du PLUi et de présentation des premiers éléments du diagnostic stratégique.

L'entrée en matière a été faite grâce à la diffusion d'une courte [vidéo pédagogique de présentation](#) permettant de rappeler le cadre en répondant à ces questions : Qu'est-ce qu'un PLUi ? Comment est-il élaboré ? Quels en sont les enjeux ? Comment la population est-elle associée à la démarche ?

L'apport d'information a été proposé sous un format « quiz », permettant aux participants d'être davantage acteurs lors de ce temps et donnant la possibilité d'adapter les échanges en fonction des résultats obtenus.

Ce temps a été complété par la mise à disposition de [4 livrets en forme de première synthèse du diagnostic](#) et d'une [plaquette de présentation générale](#) de la démarche l'élaboration du PLUi.



Figure 4 : illustration de l'espace d'information proposé aux participants, Pirey, juin 2022

Pour plus d'informations : cf. Annexe n°3 – diaporama de présentation

Échanges et questions des participants

Export des échanges avec les participants cf. Annexe n°4

Saint-Vit

Le nouveau PLUi va-t-il permettre de répondre aux besoins spécifiques des communes ?

Réponse apportée : c'est un projet intercommunal qui intègre les spécificités de toutes les communes qui le composent. Le PLUi va permettre d'orienter l'aménagement du territoire de Grand Besançon Métropole, en mettant en cohérence les différents enjeux (habitat, mobilité, environnement, activités économiques, etc.) tout en conservant les spécificités de chaque commune. Il a pour objectif d'harmoniser et de structurer la politique d'aménagement.

Quels sont les besoins en nouveaux logements sur Grand Besançon Métropole ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole, en tant que moteur de développement sur l'aire urbaine, a en son sein de nombreux équipements et activités, ce qui suscite l'attrait de nouvelles populations pour lesquelles des logements sont à construire. Mais il faut également prendre en compte la question du « desserrement des ménages ». En 1990, on comptait en moyenne 2,3 habitants par résidence principale, alors qu'aujourd'hui, la moyenne est de 1,8 habitant par logement. Donc même à population constante, la diminution de la taille moyenne des ménages et l'augmentation des familles monoparentales induisent une augmentation du nombre de logements nécessaires.

Pour répondre à ces phénomènes, le besoin en logements est estimé à environ 900 par an sur Grand Besançon Métropole dont 500 sur la ville-centre.

Quelle est la position à prendre dans le futur PLUi pour les nouveaux commerces et zones industrielles ?

Réponse apportée : actuellement le territoire de Grand Besançon Métropole est très bien doté en commerces, notamment à vocation alimentaire. La question du développement économique doit être précisée et débattue avec les 68 communes car il s'agit de le localiser avec pertinence pour que cela réponde à un besoin et que notre territoire reste attractif et pourvoyeur d'emplois. L'un des enjeux est de requalifier l'existant au maximum, quand les conditions s'y prêtent.

L'élevage réquisitionne de nombreux terrains (pâturages et cultures céréalières), le PLUi peut-il définir un seuil maximal de parcelles attribuées à l'élevage sur le territoire et définir une surface pour le maraichage par exemple ?

Réponse apportée : le PLUi peut protéger une zone agricole mais ne peut pas fixer des prescriptions sur le type d'activités agricoles. En dehors du PLUi, les collectivités peuvent subventionner certains types d'activités pour favoriser l'installation sur le territoire.

Demande formulée par l'association France Nature Environnement Doubs : Grand Besançon Métropole doit poursuivre l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), mais à un horizon plus proche, en devenant le premier territoire ZAN à l'horizon 2050. Il est nécessaire de définir dans le PLUi des objectifs plus forts en diminuant l'artificialisation par 4 au lieu de 2 comme envisagé (cf. : rapports du GIEC, enjeux de préservation des terres agricoles, des espaces naturels et trames verte et bleue, etc.)

Réponse apportée : pour le PLUi de Grand Besançon Métropole, cet enjeu de préservation des terres agricoles, forestières et naturelles est essentiel. L'objectif du PLUi est de disposer d'un projet partagé, qui fait consensus, comme un premier pas vers cet objectif ZAN, dont les règles d'application ne sont pas encore définitivement connues.

Qu'en est-il des objectifs de renaturation sur le territoire et de désartificialisation contenus également dans cet objectif ZAN ?

Réponse apportée : la renaturation est un sujet de fond, complexe dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi de Grand Besançon Métropole.

La renaturation est très couteuse, les budgets des collectivités ne permettent actuellement que des actions limitées et localisées. Il existe cependant un nouveau levier : dans le cadre du plan de relance, l'Etat a mis en place un « fonds friches » qui apporte des financements aux opérations de recyclage des friches ou de foncier déjà artificialisés.

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur : le secteur des Prés-de-Vaux constitue un exemple où la renaturation est engagée, mais il existe peu de friches à réhabiliter sur notre territoire.



Pirey

Est-ce qu'on va continuer à supprimer les gares et les guichets sur le territoire ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole est l'autorité organisatrice des mobilités sur sur territoire. C'est donc la communauté urbaine qui est responsable du réseau de transports en commun Ginko ou encore des pistes cyclables. En revanche, la compétence relative au réseau ferroviaire régional (TER) est exercée par la Région et celle relative au réseau national par l'Etat. Grand Besançon Métropole travaille en lien avec la Région pour que les gares et haltes ferroviaires qui desservent notre territoire avec les TER soient maintenues voire qu'une

nouvelle halte soit créée, mais aussi pour adapter l'offre et la fréquence des TER aux besoins de mobilité quotidienne des habitants.

Localement, de nombreux lotissements se construisent sans trottoir et créent des difficultés à laisser les enfants se rendre à l'école en sécurité. Comment le PLUi peut-il agir sur ce problème ?

Réponse apportée : C'est davantage le Plan de Mobilité (PDM), actuellement en cours de révision, qui travaille sur ces enjeux. L'objectif est de travailler dans ce sens-là en développant des itinéraires piétons sécurisés sur le territoire. Le PLUi pourra, le cas échéant, inscrire des emplacements réservés qui permettront de réaliser les équipements manquants.

Concernant les 10 000 nouveaux logements prévus sur le territoire dans les 10 ans à venir, quelle est la ventilation envisagée entre l'individuel et le collectif ?

Réponse apportée : l'objectif est en effet de 900 logements par an. Actuellement la ville de Besançon est composée de 89% de logements collectifs, sur la périphérie la ventilation est inversée avec principalement des maisons individuelles.

Le SCoT en vigueur donne des orientations pour les années à venir, en cherchant à tendre vers 30 % de logements collectifs parmi les nouveaux logements créés à l'échelle de chaque commune. Il ne s'agit pas d'inverser la tendance mais de diversifier autant que possible l'offre sur le territoire en développant également les logements collectifs sur des secteurs qui actuellement n'offrent que de l'individuel et en développant des formes d'habitat intermédiaire sur le territoire de la ville centre et dans les communes structurantes notamment.

A quelle date sera adopté le SCoT ? N'y a-t-il pas un risque de télescopage dans les calendriers entre ce document et le PLUi ?

Réponse apportée : le SCoT est en effet également en cours de révision : l'objectif est qu'il soit validé avant le PLUi, dont l'approbation est prévue en 2025. Les élus et les équipes techniques travaillent en synergie sur ces deux projets afin de tenir les objectifs et les délais.

Avec l'objectif ZAN à l'horizon 2050, que va-t-il se passer sur des communes comme Pirey qui ne disposent pas de terrains type « friches » pour compenser de l'artificialisation ?

Réponse apportée : Le territoire est en effet hétérogène, mais la compensation de l'artificialisation de terres naturelles, agricoles ou forestières après 2050, grâce à des projets de désartificialisation et de renaturation, sera raisonnée et organisée à l'échelle de l'intercommunalité et non pas à l'échelle communale. C'est l'intérêt d'un PLUi.

La collectivité a l'ambition de construire 900 logements par an, mais comment construire du collectif de qualité qui réponde à une demande qui majoritairement ne peut acquérir qu'entre 2 400 et 2 600 €/m² ?

Réponse apportée : l'analyse économique de fond sur ce sujet est particulièrement complexe. Il est en effet compliqué de prévoir l'évolution de l'immobilier dans les années à venir (taux, coût du m², etc.).

Grand Besançon Métropole a pour objectif d'encadrer la production de logements pour faire en sorte que les prix n'augmentent pas trop et limiter la spéculation. Par exemple, le PLUi est en capacité sur une opération immobilière, d'exiger qu'une partie des logements soient plus abordables en modulant les prix de sortie. C'est un levier du PLUi pour répondre à des demandes de ce type. De nouvelles formes de production de logement en accession à la

propriété sous plafond de ressources sont désormais possibles sur le territoire de GBM qui a créé pour cela, avec la ville de Besançon, son Organisme de Foncier Solidaire (OFS).

Au niveau des étapes de réalisation du PLUi, comment peut-on rester informé ?

Réponse apportée : le site internet du PLUi réunit toutes les productions réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce document. Des réunions publiques seront organisées sur l'ensemble du territoire à chaque étape clé du projet. Il est également possible de s'inscrire en ligne sur le site internet du PLUi pour recevoir une lettre électronique d'informations (4 fois par an environ). Enfin, des pupitres présents dans toutes les communes mettent à la disposition des habitants un registre de concertation pour noter leurs observations. Ils contiennent également des documents pédagogiques expliquant la procédure et les enjeux et décisions qui seront prises par les élus de GBM.

En dehors des rencontres citoyennes, des réunions sont-elles organisées pour toucher tous types de population, les étudiants ou les jeunes couples par exemple qui ont peut-être des besoins différents que les participants de ce soir ?

Réponse apportée : comme indiqué précédemment, plusieurs outils génériques sont mis à disposition des habitants pour favoriser la mobilisation et la participation.

En plus de cela, des événements spécifiques et ponctuels comme le « Défi Jeunes » sont prévus pour aller chercher et informer des publics cibles, plus éloignés des dispositifs de participation traditionnels. Mobiliser sur ce sujet n'est pas chose aisée, il s'agit pourtant de l'avenir du territoire et nous sommes tous concernés. En dehors des réseaux sociaux et de la presse locale, il est nécessaire d'activer également le levier du bouche-à-oreille pour participer à mobiliser des publics éloignés.

Besançon, salle Jean-Zay

Le PLUi pourra-t-il favoriser le développement de l'offre de vélos en libre-service sur Besançon, et notamment sur le quartier de Palente, qui ne dispose pas de cette offre actuellement ?

Réponse apportée : plusieurs propositions sont apportées par la Ville de Besançon et la Communauté Urbaine : le vélo en libre-service sur certains secteurs du centre-ville et une offre de vélos électriques en location par exemple, mais ce n'est pas du ressort du PLUi.

En effet, les quartiers bisontins ne disposent pas tous d'un accès aux vélos en libre-service. La collectivité y travaille pour homogénéiser autant que possible.

Le PLUi va-t-il permettre de réduire la publicité sur le territoire, qui est bien trop importante et qui impacte fortement les paysages et le cadre de vie ?

Réponse apportée : Le PLUi dépend du code de l'urbanisme alors que le sujet de la publicité est cadré par le code de l'environnement. En la matière, il est possible d'adapter la réglementation nationale aux spécificités du territoire en élaborant un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ce que Grand Besançon Métropole s'est engagé à faire. Ce RLPi sera annexé au PLUi et s'imposera aux afficheurs et propriétaires de panneaux publicitaires. Il devrait permettre de limiter l'impact de la publicité sur le territoire, avec des effets sensibles notamment sur la ville de Besançon.

Le PLUi de Grand Besançon Métropole va-t-il modifier des zonages des PLU actuels en passant des zones à urbaniser en zones agricoles ou naturelles ?

Réponse apportée : le PLUi est actuellement en phase de diagnostic, le zonage est une étape qui démarrera en 2023 après les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PLUi peut, au cas par cas, en fonction des besoins et des enjeux locaux, faire passer des zones à urbaniser en zones agricoles, mais le contraire est également possible.

Grand Besançon Métropole est composé de 123 élus, le travail autour de ce PLUi est d'arriver à un consensus pour aboutir à un document partagé, solide et cohérent face aux objectifs du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ; il consiste aussi à consulter la population et faire entendre sa voix.

Le PLUi est en construction depuis plusieurs années, quels sont les premiers résultats et travaux disponibles pour les citoyens ?

Réponse apportée : Les travaux ont commencé au cours du mandat précédent, dès 2019, après que la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi a été prise. De 2019 à 2022, les travaux ont porté principalement sur la phase de diagnostic de ce territoire de 68 communes. Les élus du territoire vont amorcer les réflexions sur les orientations et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que sur le zonage et le règlement lors des comités de secteurs et des séquences de travail dans les communes avec les maires et les conseillers municipaux.

Les premiers résultats du diagnostic sont retranscrits dans les 4 fascicules téléchargeables sur le site internet du PLUi et disponibles dans les registres dans les 68 mairies du territoire.

Est-ce que le PLUi peut induire des contraintes quant aux types de matériaux utilisés pour les nouvelles constructions ?

Réponse apportée : sur le territoire de Grand Besançon Métropole, plusieurs communes travaillent déjà dans ce sens, en menant ponctuellement des actions de construction avec des matériaux plus respectueux.

Le PLUi via son règlement intervient sur l'aspect extérieur des constructions mais ne peut réglementer l'utilisation de matériaux à l'exception des secteurs à enjeux patrimoniaux.

Le PLUi peut-il favoriser le déploiement de réseaux de chauffage collectif ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole mène actuellement une réflexion pour étendre son réseau de chaleur au sein du territoire bisontin, dans des quartiers supplémentaires. Selon la prescription édictée dans le cadre de l'extension de ce réseau, le PLUi énoncera la règle en conséquence pour faire en sorte qu'il soit utilisé par un maximum de logements mais aussi d'entreprises, de commerces, situés à proximité. La même réflexion est à avoir sur les autres communes qui ont également un réseau de chaleur, comme Novillars.

Saône

Le PLUi semble réglementer le développement économique et notamment orienter l'installation des commerces sur le territoire, le PLUi ne doit pas décider à la place des commerçants qui doivent rester les premiers décideurs de leur implantation.

Réponse apportée : il s'agirait de ne pas réglementer ou organiser l'implantation des commerces et l'aménagement du territoire en fonction de l'accessibilité, de l'offre ou des transports ? Ce n'est pas l'orientation souhaitée puisque les impacts pourraient être très forts. L'enjeu du PLUi c'est d'organiser les activités sur le territoire le plus en cohérence possible avec les enjeux de limitation de l'étalement urbain, la préservation des terres agricoles et naturelles tout en favorisant l'accès aux commerces de proximité et en limitant les déplacements.

C'est l'intérêt de ce type de plan, de croiser les enjeux, les besoins et la réponse aux problématiques pour conserver un cadre de vie de qualité tout en permettant le développement économique. Ces choix sont laissés aux élus qui ont pour mission de définir les conditions d'aménagement de leur territoire.

Qu'est-ce que l'étalement urbain ? Qu'est-ce qui va changer dans les années à venir sur notre territoire ?

Réponse apportée : l'étalement urbain, c'est construire sur des terres agricoles ou naturelles. Or, la loi Climat et résilience impose à l'horizon 2050 une réduction drastique de l'artificialisation : toute nouvelle construction après 2050 sur une terre agricole ou naturelle devra être compensée par la désartificialisation ou la renaturation d'une surface artificialisée équivalente, voire supérieure.

Pour les années à venir, la loi nous impose de diviser par 2 la consommation des terres agricoles et naturelles. Il s'agit pour Grand Besançon Métropole de limiter l'étalement urbain en axant sur la réhabilitation, la densification, et la mobilisation des dents creuses - avec parcimonie. A la marge il pourra encore y avoir des projets en extensif, ils devront être justifiés et compensés

Y aura-t-il des évolutions de la densité de logements par hectare sur le territoire ?

Réponse apportée : cela dépendra des lieux, des communes, des particularités et des besoins des différents secteurs. De moins en moins d'hectares seront disponibles dans les années à venir, il est donc nécessaire de repenser les projets de construction avec plus d'innovation et en testant des solutions architecturales nouvelles.

Il est également nécessaire de se poser la question de l'acceptabilité d'une plus forte densité par exemple. La perception de chacun est différente et dépend également de la qualité de chaque projet. En effet, un quartier bien pensé à 20 logements/ha peut être mieux intégré et accepté qu'un quartier mal conçu à 10 logements/ha. C'est la qualité du projet d'aménagement qui conditionne aussi les possibilités de densification pour conserver un cadre de vie de qualité.

Le développement de trames pour les modes doux est-il prévu entre Saône et Besançon dans le cadre du PLUi ?

Réponse apportée : les coûts des déplacements en voiture sont multiples : économiques et écologiques, il est donc nécessaire d'apporter des alternatives. Relier Saône et Besançon n'est pas un projet simple mais c'est en réflexion au sein du Plan de Mobilité en cours de révision, qui travaille sur les grandes trames du territoire.

Le PLUi pourra instiller les orientations du Plan de Mobilité dans le zonage. Il s'agit de sceller dans le PLUi ces orientations pour permettre dès que cela sera possible la mise en œuvre des projets.

Besançon, Palais des sports

Constate-t-on un emballement de la construction, une intensification de l'artificialisation sur le territoire depuis l'annonce de cet objectif Zéro artificialisation nette en 2050 ?

Réponse apportée : jusqu'en 2025, les PLU de chaque commune restent en vigueur et organisent l'aménagement sur leur territoire. Nous ne connaissons pas d'emballement de la construction lié à la loi Climat et Résilience.

Est-ce que le PLUi va travailler sur la vacance sur le territoire, qui bloque des biens et participe à l'étalement urbain ?

Réponse apportée : une partie de la vacance est nécessaire pour permettre les changements, l'accueil de nouveaux ménages, etc. C'est sur la vacance longue durée que des actions doivent être menées pour réhabiliter et remettre les logements sur le marché.

C'est moins le PLUi que des outils plus opérationnels qu'il faut mettre en place pour lutter contre la vacance, comme la taxe d'habitation sur les logements vacants, à l'échelle de la commune. Grand Besançon Métropole a pour objectif de construire une politique globale incitant à réduire cette vacance. Le PLUi peut être un facteur favorable en facilitant réglementairement la réhabilitation des logements ou en permettant de transformer des locaux de diverses natures en logement.

Concernant cet objectif de 900 logements supplémentaires par an, quelle part est envisagée pour le collectif, l'individuel et combien pour la ville de Besançon ?

Réponse apportée : le SCoT en vigueur incite à tendre vers 30 % de collectif dans les nouveaux logements créés, y compris dans les petites communes, afin de diversifier l'offre. A Besançon, il y a 89 % de logements collectifs actuellement, alors que c'est l'inverse dans les communes de la périphérie, avec une offre essentiellement composée de grandes maisons individuelles.

C'est le Programme local de l'habitat (PLH) qui fixe les objectifs de production de logements en se basant sur le rôle, les contraintes et les besoins des différentes communes et des habitants. Le nombre de logements attribués ne sera pas le même entre les différentes communes, en fonction de la centralité qu'elles créent dans leur secteur, comme Saône ou Saint-Vit, par exemple.

Les opérations d'aménagement, notamment d'initiative publique, seront encadrées par le PLUi et favoriseront la diversification des formes d'habitat, notamment de l'habitat intermédiaire.

Abandon du dispositif « Pinel » : constate-t-on un ralentissement de la construction sur le territoire ? Cela est-il pris en compte dans les projections du PLUi ?

Réponse apportée : le nombre de logements proposés à la vente en investissement locatif a fortement diminué après mars 2019, date d'abandon de ce dispositif fiscal, qui ne représentait qu'une part du type de production de logements. Cela va de pair avec un ralentissement de la construction, le temps que les opérateurs qui employaient les dispositifs de défiscalisation pour produire des logements neufs s'adaptent. Le besoin demeure toutefois le même, le PLUi répondra par conséquent à la nécessité de construire 500 logements par an sur la ville de Besançon où le ralentissement s'exprime, les mécanismes de défiscalisation n'étant disponible que sur un très petit nombre de commune de GBM.

Depuis, les aides, qu'elles soient fiscales et/ou financières, ont été tournées vers la réhabilitation de l'ancien, dont les coûts peuvent être parfois beaucoup plus élevés et les opérations plus compliquées que dans le neuf. Les dispositifs propres à la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux ou classés monuments historiques n'ont pas été réformés. Ils seront importants pour accélérer dans la reconquête des logements vétustes du centre-ville.

Globalement, la réhabilitation et la transformation de l'existant sont évidemment beaucoup plus vertueuses sur le plan environnemental (très faible voire absence d'artificialisation, limitation des matériaux nécessaires, proximité des équipements et présence des réseaux sans besoin d'extension...) et seront fortement mobilisées du fait de la raréfaction des terrains disponibles pour la construction neuves.

Comment poursuivre la volonté de faire venir des jeunes ménages, lancer des publicités par exemple pour faire venir les franciliens, et conserver le cadre et la qualité de vie sur le territoire ?

Réponse apportée : attirer de la population n'est pas réhibitoire avec le fait de bien aménager. La bonne santé de l'activité économique du territoire nous conduira d'ailleurs à déployer une offre pour de nouveaux actifs. Le renouvellement de la population est nécessaire sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Il est possible de travailler à cet accueil en proposant de nouvelles formes de logements alternant densité et offre de services de proximité, ainsi qu'espaces de nature mutualisés par exemple.

Comment éviter des nouvelles constructions denses qui ne s'intègrent pas aux paysages et qui dégradent le cadre de vie des habitants ? Deux exemples à Besançon : colline des Montboucons avec les grands lotissements et rue des Saulniers avec la construction de 150 studios sans stationnement.

Réponse apportée : il est possible de créer du bien vivre ensemble sur de plus petites parcelles, des solutions existent avec de nouvelles formes de construction. En effet, la densification ne doit pas s'opérer au détriment de la préservation des paysages et du cadre de vie.

En parallèle, il est de plus en plus complexe de continuer à proposer de l'individuel, même de petite taille, alors que se posent des problèmes de consommation foncière.

Concernant la rue des Saulniers, une ville qui se transforme provoque des ruptures importantes et peut poser en effet des problèmes localement pour les particuliers. Il est nécessaire d'échanger dans ces rencontres citoyennes du PLUi pour définir ce qui est acceptable ou non, et comment avancer sur ces questions dans l'intérêt général. Une rencontre est programmée par la Ville de Besançon avec les habitants concernés par ces opérations qui sont liées au besoin de logement pour les étudiants, en complément des offres du CROUS, et répondent à des modèles économiques qui nécessitent une taille critique.

Aux Montboucons, même dans les nouveaux lotissements qui ont été construits, les trottoirs manquants provoquent de l'insécurité pour les riverains.

Réponse apportée : le secteur des Montboucons a été pensé pour des besoins de circulation très limités. Revenir en arrière est très complexe parce qu'on doit faire avec les contraintes induites aujourd'hui par l'aménagement de ce secteur, tel qu'il a été pensé à sa création. L'espace public a été conçu pour des déplacements réalisés en voiture par les habitants du secteur. Aujourd'hui il faut prendre en compte les mobilités douces, ce qui nécessite de réaménager ces secteurs existants, mais les contraintes techniques sont importantes pour

concilier la taille de l'espace public et le respect des normes de largeur pour les trottoirs, dont les opérations d'aménagement récentes ne sont pas dépourvues, et les pistes cyclables.

C'est tout l'enjeu du PLUi et du PDM également en cours de révision : comment penser le territoire de demain ? Quelle place attribuer aux axes routiers, par rapport aux autres mobilités, en particulier douces ? Le PLUi inscrira les emplacements réservés nécessaires à la connexion des opérations entre elles et avec le reste de la ville.

Quelles sont les priorités pour le futur PLUi, quelle place pour la rénovation et la construction ?

Réponse apportée : la volonté politique est d'aller en premier lieu sur la rénovation et la réhabilitation, mais conjuguer ces interventions avec la construction est indispensable pour satisfaire l'ensemble des besoins, en quantité et diversité de logement.

Sur certains secteurs, la réhabilitation est très complexe, voire impossible. Les politiques ne doivent pas s'opposer, elles se complètent.

Certaines lignes de bus à l'intérieur de Besançon ne sont pas performantes, le réseau n'est pas optimum. Comment faire pour améliorer la situation, en prenant exemple notamment la ligne 3 ?

Réponse apportée : l'idée est d'avoir des transports en commun performants et que la desserte soit adaptée. Le Plan de Mobilité en cours de révision est en train de travailler sur le sujet.

La ligne 3 fonctionne bien en effet, notamment parce qu'elle est en partie, en site propre et donc très rapide. Toutes les lignes ne peuvent cependant pas passer en site propre et il faut trouver des solutions qui font consensus. Pour passer le boulevard Churchill en site propre, par exemple, il faudrait aménager une voie réservée aux transports en commun. Il serait donc nécessaire de supprimer une voie actuelle, et donc de limiter la place des voitures et des camions alors que le trafic est difficile aux heures de pointe de la journée.

Existe-t-il un projet de développement d'une gare proche de l'hôpital Minjoz ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole est en charge des transports en bus et tram sur le territoire de la communauté urbaine. Les transports ferroviaires sont une compétence de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il y a en effet des choix à faire sur le territoire : la création d'une halte ferroviaire sur l'ouest bisontin, à proximité du CHRU Jean-Minjoz (centre hospitalier régional universitaire) est un projet qui fait consensus pour les élus grand-bisontins. Nous espérons réussir à convaincre la Région de la nécessité et de la pertinence de cet équipement. L'hôpital est l'un des plus gros employeurs du territoire, donc un important générateur de déplacements domicile-travail : la création de cette halte avec une offre TER adaptée constituerait une amélioration notable des déplacements non seulement pour l'ensemble des personnels de santé du CHRU, et de ses visiteurs, mais aussi pour les actifs du quartier des Hauts-du-Chazal et globalement, de tout le territoire.



Thèse

Le PLUi est vu localement comme un outil qui dépossède les communes de leur pouvoir de décision concernant l'aménagement de leur territoire. Qu'en est-il réellement ?

Réponse apportée : chacune des 68 communes membres de Grand Besançon Métropole est représentée au conseil communautaire. Concernant le PLUi, il est construit en collaboration avec les élus du territoire, notamment lors de comités de secteurs organisés à chaque grande étape. La procédure d'élaboration prévoit aussi que le PADD (projet d'aménagement et développement durables), qui fait la synthèse des orientations du projet urbain communautaire et intègre les volontés communales, soit débattu par les 68 conseils municipaux, avant être présenté en conseil communautaire. Et à la fin de la procédure, chaque commune rendra un avis sur le PLUi avant qu'il puisse être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Entre Grand Besançon Métropole et la commune, qui a le dernier mot pour l'approbation du PLUi ?

Réponse apportée : comme le prévoit le code de l'urbanisme, l'élaboration du PLUi se fait en collaboration avec les 68 communes du territoire (collaboration avec les élus, comités de secteurs, etc.) : l'objectif est d'aboutir à un document qui fasse consensus, en l'ajustant au fur et à mesure. S'il n'y a pas de consensus, au sein du conseil communautaire ou en cas d'avis défavorable d'une commune sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concerne, il est possible de modifier le projet arrêté. Mais l'approbation finale du PLUi est du ressort du conseil communautaire.

Pour répondre aux objectifs du ZAN, quelle place aura la réhabilitation dans le futur PLUi de Grand Besançon Métropole ?

Réponse apportée : la réhabilitation représente un enjeu majeur actuel puisqu'elle répond à une absence de consommation de nouvelles surfaces de terrain. En revanche, cela pose des difficultés à agir pour la collectivité puisque cette réhabilitation concerne majoritairement du bâti privé.

Est-il possible pour le PLUi de Grand Besançon Métropole d'imposer aux nouvelles constructions l'installation de photovoltaïque sur toiture ?

Réponse apportée : depuis la loi Climat et Résilience de 2021, l'obligation d'installation de photovoltaïque ou de toits végétalisés en cas de construction, extension ou rénovation lourde a été étendue aux surfaces commerciales à partir de 500 m² de création de surface. Les immeubles de bureaux de plus de 1 000 m² et les parkings de plus de 500 m² doivent aussi intégrer un système de production d'énergies renouvelables pour toute nouvelle construction et extension de plus de 500 m² d'emprise au sol dédiée à une activité commerciale, industrielle, artisanale ou au stationnement public couvert.

Quelles sont les orientations souhaitées pour le développement des EnR sur le territoire de Grand Besançon Métropole ? Quelle place pour les éoliennes verticales ?

Réponse apportée : le développement d'EnR sur le territoire est en cours de discussion au sein de Grand Besançon Métropole. Nous devons répondre à l'ambition générale et à l'objectif spécifique aux EnR fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de GBM : devenir un territoire résilient et à énergie positive (TEPos) en 2050 et multiplier par 9 la production d'EnR sur le territoire par rapport à la situation actuelle.

Les orientations seront définies dans le PADD (Plan d'aménagement et de développement durables). A ce jour, la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles représente un enjeu majeur. Le développement d'EnR est souhaité sur des espaces déjà artificialisés lorsque cela est possible.

Le PLU peut définir des productions minimales d'énergies renouvelables en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des bâtiments.

Rencontre numérique en visioconférence

« Artificialisation nette » : de quelles surfaces parle-t-on ? Comment sont qualifiés les espaces agricoles ?

Réponse apportée : actuellement une terre agricole n'est pas considérée comme une surface artificialisée. A partir du moment où il y a une construction on parle alors de zones artificialisées. Des subtilités vont émerger dans l'application de la loi Climat et Résilience.

Des décrets parus au printemps 2022 précisent l'objectif Zéro artificialisation Nette (ZAN) dans les SRADDET ainsi que la nomenclature des sols artificialisés ou non.

Est-ce que le PLUi peut modifier les zones actuelles du PLU ?

Réponse apportée : aujourd'hui sur le territoire de Grand Besançon Métropole, il existe environ 60 PLU, quelques cartes communes et 2 communes relèvent du règlement national d'urbanisme (RNU).

Il pourra y avoir des modifications localement en fonction de projets ou de besoins. Les modifications éventuelles ne sont pas encore définies, un travail est en cours sur chacune des communes avec les élus pour dessiner ce nouveau PLUi et identifier les zones qui permettront de satisfaire les besoins.

Comment seront pris en compte (ou non) les projets locaux en cours ou prévus à court terme par les communes ?

Réponse apportée : les projets en développement sur le territoire seront pris en compte dans le PLUi. Le travail avec les maires et élus des communes est en cours dans le cadre du diagnostic stratégique. Ces réunions de travail vont mettre en lumière les projets actuels et à venir, afin de les prendre en compte dans l'écriture du PLUi.

Nous n'aurons plus qu'un seul PLUi. Celui-ci gardera-t-il des orientations et des règlements spécifiques en fonction des communes, des quartiers et des particularités du territoire ?

Réponse apportée : lorsqu'il sera approuvé, le PLUi se substituera effectivement à tous les documents d'urbanisme en vigueur. L'aménagement du territoire sera alors prévu à l'échelle des 68 communes, mais le PLUi conservera des différenciations en fonction des communes et de leurs spécificités.

Les éventuelles modifications de zonage vont-elles concerner des activités agricoles ?

Réponse apportée : l'élaboration du PLUi suppose de se poser la question au cas par cas du maintien de certaines activités agricoles localement en passant des zones AU en zones agricoles. Les réflexions porteront localement en fonction de la qualité des sols, de l'activité agricole menée et des projets à développer sur la commune.

Le PLUi peut-il agir pour développer l'offre de logements de petite taille en périphérie ? Actuellement on constate une difficulté à trouver ce type de logements dans certains secteurs du territoire.

Réponse apportée : l'offre actuelle de logements est très hétérogène sur le territoire : dans les communes de la périphérie, plus de 60 % des logements sont des T5 ou plus alors qu'à Besançon, l'offre comprend de nombreux T1 et petits logements, notamment dans certains quartiers. Le PLUi veillera à ce qu'il y ait une plus grande diversité des typologies de logements, à l'échelle de chaque commune ou bassin de vie, pour mieux répondre aux besoins de la population.

A-t-on une idée des enjeux d'isolation thermique du parc de logements sur Grand Besançon Métropole ?

Réponse apportée : sur la partie privée du parc de logements, c'est une question qui reste très majoritairement financière. Au-delà des aides financières mises en place par Grand Besançon Métropole pour accompagner les particuliers dans les projets de rénovation, ce sont surtout les aides prévues par l'État au niveau national qui ont un effet levier conséquent.

Concernant le parc public de logements, un travail est réalisé avec les bailleurs sociaux publics notamment pour que soient développées des rénovations qui répondent aux enjeux thermiques. Mais à nouveau, une rénovation massive d'un parc de logements publics vieillissant est complexe. Les moyens financiers disponibles imposent une nécessaire priorisation en organisant la rénovation sur le territoire.

Quels sont les besoins évoqués par les participants aux précédentes réunions publiques ? Réhabilitation, économie d'énergie, mutualisation des espaces ? Ou au contraire nouvelles constructions, besoins d'espaces privés, etc. ? Le PLUi devra-t-il aller complètement à contre-courant des besoins pour assurer l'avenir du territoire ?

Réponse apportée : les réunions publiques ont commencé à faire émerger les besoins. La synthèse des échanges et des observations formulées par les participants sera disponible à l'automne.

Le rôle de Grand Besançon Métropole lors de ces réunions publiques est également d'informer les habitants sur les enjeux du territoire et de les sensibiliser sur le fait qu'il n'est plus possible actuellement de consommer les espaces naturels et agricoles comme dans les dernières décennies.

La densification peut faire peur mais il est important de préciser que celle-ci n'est pas envisagée de la même manière selon les secteurs et les besoins sur le territoire. En fonction de la qualité du projet urbain, la densification est plus ou moins intégrée, et acceptée. L'idée pour le PLUi de Grand Besançon Métropole est de permettre et encourager de nouvelles formes urbaines et architecturales de qualité, et avec une préservation de la qualité de vie.

Concernant les modes de chauffage, des réflexions sont-elles menées pour développer les réseaux de chaleur et les chaufferies collectives, à l'échelle d'un quartier, d'une commune ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole mène actuellement une réflexion pour étendre son réseau de chaleur au sein du territoire bisontin, dans des quartiers supplémentaires. Le PLUi utilisera les outils les plus adaptés pour faire en sorte qu'il soit utilisé par un maximum de logements mais aussi d'entreprises, de commerces, situés à proximité. La même réflexion est à avoir sur les autres communes qui ont également un réseau de chaleur, comme Novillars.

Quel est l'intérêt d'un PLUi par rapport à un PLU local ? Comment peut-on harmoniser les règles pour des villages qui ne se ressemblent pas ?

Réponse apportée : les élus communautaires ont voté en 2017 le transfert de la compétence PLUi avec l'objectif de réduire les coûts d'élaboration et de gestion de ces documents de planification (1 au lieu de 68), mais également de mettre en cohérence l'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité.

Néanmoins, le PLUi s'attachera à conserver les particularités de chaque commune. Par exemple, la densification ne sera pas travaillée de la même manière à Besançon, à Pouilley-Vignes ou à Palise. Le PLUi permettra davantage de cohérence entre communes limitrophes. De même, le PLUi pourra permettre de mutualiser davantage les équipements publics. Ce sont les élus de proximité, maires et conseillers municipaux, qui, lors des réunions de travail pour l'élaboration du PLUi, font remonter les besoins et les projets du terrain.

Qui va rester décisionnaire après l'approbation du PLUi ? Est-ce que les élus locaux vont avoir leurs mots à dire sur les projets de développement de l'habitat au sein de leurs communes ?

Réponse apportée : c'est le PLH (programme local de l'habitat), avec lequel le PLUi doit être compatible, qui définit le nombre de logements à produire par commune. Les maires de chacune des communes participent à son élaboration et font part de leurs besoins en termes de développement notamment.

Pour rappel, l'objectif défini sur le territoire de Grand Besançon Métropole est de 900 logements par an à répartir en fonction des communes et de leurs particularités. Une commune qui centralise des commerces ou des transports en commun va logiquement avoir besoin de produire davantage de logements qu'une commune qui ne dispose pas des mêmes opportunités.

Concernant la désartificialisation, on constate qu'il n'y a pas suffisamment d'avancées sur ce sujet : les chaussées restent imperméables, les cours, parkings et projets actuels continuent d'imperméabiliser. Il ne faut pas attendre 2025. Le PLUi permettra-t-il de faire avancer la désartificialisation. Quels sont les leviers d'action ?

Réponse apportée il est nécessaire en effet, de sensibiliser au quotidien sur les enjeux de la désimperméabilisation des sols avec les constructeurs, développeurs et les habitants. En parler ne suffit pas, le PLUi peut venir apporter son concours en inscrivant des mesures pour inciter à désimperméabiliser des secteurs qui le permettent ou à construire avec de nouvelles règles (stationnement, cours d'école, cheminements, etc.). Cette désartificialisation a des impacts très forts dans la lutte contre les îlots de chaleur par exemple, ou pour la préservation de la ressource en eau.

Actuellement, des communes de Grand Besançon Métropole font déjà un travail dans ce sens, sans attendre le nouveau PLUi sur les parkings par exemple ou dans les cours d'école.

Une commune va toucher de l'argent de l'Etat en fonction du nombre d'habitants. La limitation du nombre de nouveaux logements pour les communes déjà peu pourvues en commerces par exemple risque d'empêcher tout développement ?

Réponse apportée : la dotation globale est conditionnée en effet au nombre d'habitants. Entre 2013 et 2019, la population sur le territoire de Grand Besançon Métropole a augmenté de 0.3%. A partir de ce constat, le développement et le nombre de logements est adapté en fonction des spécificités.

Entre 2011 et 2021, le territoire a consommé un peu moins de 600 ha pour l'urbanisation. Au cours de la décennie 2021-2031 la loi impose de diviser par 2 cette consommation d'espaces naturels. Un recensement des projets est réalisé dans chacune des communes auprès des élus. Pour faire en sorte d'atteindre cet objectif de diviser par 2 notre consommation d'espaces naturels, on cherche le consensus et à permettre le développement là où cela est nécessaire. Le PLUi permet d'avoir une réflexion globale, et cherche à répondre aux besoins des habitants, des élus de chaque commune tout en respectant les objectifs définis par la loi Climat et Résilience.

Besançon, salle Courbet

Au sein du futur PLUi, comment articuler les besoins indispensables de limitation de l'étalement urbain, le nécessaire développement des modes doux et la lutte contre les îlots de chaleur par exemple. Quels sont les moyens disponibles ?

Réponse apportée : le PLUi de Grand Besançon Métropole donne l'opportunité d'anticiper. En 2050, nous devons atteindre le Zéro artificialisation nette. Il s'agit d'avoir une trajectoire qui réponde aux objectifs de la loi Climat et Résilience sur notre territoire.

Le travail transversal qui est mené pour l'élaboration du PLUi permet justement d'articuler tous les objectifs afin de les traduire spatialement de façon cohérente et réaliste.

On parle de manque de moyens à court terme pour engager des grands projets pour les déplacements doux ou les transports en commun. Pourtant lorsqu'il est question du projet de 2x2 voies sur la RN57, des emprunts sont possibles et des moyens lourds sont réquisitionnés. Pourquoi les priorités sont-elles tournées vers ce type de projet ?

Réponse apportée : les différents points de vue des élus sur ces questions s'expriment librement au sein des instances de GBM, en particulier au sein du conseil communautaire. Les décisions sont ensuite votées de façon démocratique.

Le PLUi va pouvoir inscrire et protéger des espaces pour développer des modes doux. Si les financements ou les choix politiques ne permettent pas actuellement de lancer un projet, son inscription dans le PLUi donne la possibilité qu'il soit mené ultérieurement.

Le PLUi peut interdire, mais il peut donc aussi être un plan qui indique ce qui est souhaité, mais qui ne sera pas forcément réalisé (ex : secteurs pour le développement de modes doux) ?

Réponse apportée : le PLUi peut localement en effet empêcher la construction de bâtiments de plus de 5 mètres de hauteur par exemple, pour conserver une cohérence ou favoriser un urbanisme respectueux du cadre de vie et durable.

Le PLUi définit également des zonages pour des projets à développer. C'est une projection pour la préservation de la destination de la parcelle.

Dans les acteurs qui participent à l'élaboration de ce futur PLUi, pourquoi la SNCF ou Keolis ne sont pas représentés pour participer aux choix en matière de mobilité ?

Réponse apportée : le PLUi est un outil différent du Plan de Mobilité, actuellement en cours de révision. Le Plan de Mobilité consulte et intègre ce type d'acteurs dans les réflexions pour définir les orientations sur le territoire. Le PLUi quant à lui, va intégrer les objectifs du Plan de Mobilité et concrétiser ces actions dans l'organisation de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre du diagnostic, existe-il une carte qui synthétise les problématiques mobilité/habitat/énergie afin que les citoyens puissent appréhender les enjeux et les ambitions ?

Réponse apportée : les supports produits lors du diagnostic mettent en avant ces problématiques : des cartes seront établies et le diagnostic va être enrichi tout au long de la procédure d'élaboration afin de permettre de construire un plan en cohérence avec les spécificités de chaque commune et les enjeux du territoire.

Un enjeu fort pour ce PLUi est la préservation des terres agricoles et naturelles. Pour information, la surface de Grand Besançon Métropole représente la surface de ce qui est urbanisé et artificialisé chaque année en France. Il s'agit de protéger les terres tout en préservant le développement économique et le cadre de vie de notre territoire.

Comment faire pour que le fil conducteur du PLUi et des différents plans en cours de révision soit la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique ? Grand Besançon Métropole ne doit pas agir seul et doit s'organiser avec les territoires voisins.

Réponse apportée : les problématiques environnementales sont centrales et sont traitées actuellement par tous les documents-cadres en cours d'élaboration ou révision : PLUi, PLH, PDM. Elles ne sont pas exclusives et doivent se combiner avec les dimensions économiques et sociales pour rechercher l'équilibre attendu dans le cadre du développement durable.

La communauté urbaine réunit des points de vue différents, elle est sans cesse en recherche de consensus. Les citoyens ont un rôle à jouer pour échanger autour d'eux avec les communes et les différents élus pour faire part de leurs points de vue à ce sujet.

Les réflexions sont également menées avec les territoires voisins, notamment à l'échelle du SCoT avec le Val Marnaysien et à l'échelle régionale avec le SRADDET.

Vous nous sollicitez pour exprimer « nos besoins », comme si les habitants de Grand Besançon Métropole avaient encore le choix. Ces besoins ne peuvent plus être satisfaits (grands jardins, consommation d'espaces pour privatisation, etc.). Pourquoi ne pas chercher à augmenter le nombre de personnes par logements, comme pour les étudiants par exemple, en développant des colocations, plutôt qu'en multipliant le nombre de petits logements individuels ?

Réponse apportée : il est en effet possible de réfléchir à améliorer l'offre de logements à destination des étudiants pour inciter à la colocation ou au partage de logements intergénérationnels par exemple.

La problématique du desserrement (baisse du nombre d'habitant par ménage) lié à des évolutions sociétales est plus difficile à traiter. Dans les années 80, on a beaucoup construit de grands logements qui aujourd'hui existent encore, et qui ne vont pas disparaître. Avec les séparations et divorces, le vieillissement, l'évolution des effectifs étudiants. Il faut des logements plus petits mais les grands logements existent toujours. Il est nécessaire de pouvoir répondre aux besoins liés à ces évolutions, le PLUi pourra être incitatif.

Les réunions publiques sont aussi l'occasion d'informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux du territoire et l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Il faut expliquer ce changement de paradigme.

Le PLUi propose de préserver les terres agricoles notamment pour favoriser les circuits courts et l'alimentation de proximité. Comment réussir à atteindre ces objectifs lorsque l'on accepte l'urbanisation de 71 ha pour des zones d'activités sur Grand Besançon Métropole ? Le poids économique des entreprises est-il plus lourd dans la balance que les enjeux de préservation de l'agriculture de proximité et de protection de l'environnement ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole doit répondre aux questions de développement économique, cela participe à la vie du territoire, à la préservation des emplois et à l'attractivité notamment. En effet, le choix fait par les élus de GBM est de consacrer 71 ha pour le développement de l'activité économique.

Il est important de trouver un compromis pour permettre ce développement économique dans des secteurs adaptés en cohérence avec l'aménagement du territoire plus globalement (limitation des déplacements, accès aux réseaux de transports collectifs, présence de commerces, etc.).

Pourquoi ne pas utiliser davantage les sous-sols, avec par exemple des parkings souterrains ? Ou comme en Allemagne, des parkings au rez-de-chaussée avec les commerces et les activités dans les étages supérieurs ?

Réponse apportée : ce n'est pas toujours possible car en ce qui concerne les sols, Grand Besançon Métropole se situe majoritairement sur des sols karstiques (calcaires), qui présentent de grandes fragilités et des contraintes fortes. Ces dispositions engendrent également des coûts.

Il est également possible de mettre en réflexion la mutualisation des parkings par exemple, ou repenser la ville, favoriser le foisonnement ou repenser le territoire pour limiter les besoins en stationnement et développer les transports en commun.

Préserver les terres agricoles, au-delà des mots, qu'est-ce que cela veut dire ? Dans le cas d'une petite commune en périphérie de Besançon avec une seule ferme où l'exploitant envisage de partir à la retraite et où personne n'envisage de le remplacer : comment se traduit la préservation des terres agricoles dans ce contexte particulier ?

Réponse apportée : les terres agricoles peuvent être protégées par le PLUi, par un zonage qui définit la destination de la parcelle. Le PLUi permet de préserver la terre, le foncier, mais ne peut pas agir sur l'usage de la parcelle et donc sur l'activité économique. En préservant les terres agricoles, le PLUi peut favoriser la pérennité des activités agricoles, mais dans ce cas précis, ne peut pas agir sur les enjeux de transmission d'exploitation.

Certaines activités agricoles sont pratiquées sur des parcelles actuellement classées en zone AU (à urbaniser). Le PLUi peut, au cas par cas, en fonction de la qualité agronomique des sols et des projets de la commune par exemple, modifier le zonage et les classer en zone agricole.

Est-ce que Grand Besançon Métropole dispose d'une marge de manœuvre pour agir sur les conséquences de la vacance pour les locaux professionnels notamment ? La préemption est-elle possible pour maintenir de l'activité économique dans les centres ?

Réponse apportée : la vacance est un sujet particulièrement important. C'est la première marche - avec la réhabilitation - à mobiliser avant d'envisager la consommation de surfaces en dents creuses, ou faire appel à l'extensif.

En ce qui concerne l'habitat, plus de la moitié des logements vacants correspondent à des besoins à court terme (déménagements, etc.). C'est une partie non résorbable qui est normale et nécessaire à la fluidité du marché du logement et n'est pas considérée comme de la vacance de longue durée.

Pour la vacance de plus de 6 mois, le levier de la collectivité est de proposer des aides pour réhabiliter, rénover les logements pour les remettre rapidement sur le marché. Il s'agit de la sphère privée, les leviers d'action sont donc limités à des mesures incitatives et quelques mesures coercitives qui permettent d'empêcher de mettre en location un logement qui ne respecte plus les normes de salubrité.

Pour information, la collectivité ne peut pas préempter s'il n'y a pas de vente en cours, dans le cas où par exemple aucune volonté de vendre n'est engagée.

Est-il envisagé des compensations (désartificialisation ou renaturation) pour les 71 ha mis à disposition des entreprises pour le développement de zones d'activités ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole gère les zones d'activités communautaires afin d'en maîtriser le développement et de favoriser la mise en cohérence avec les enjeux du territoire et les orientations des plans. L'idée est de protéger au maximum les terres agricoles et que les zones d'activités soient réalisées pour respecter un aménagement durable. A ce jour il n'est pas prévu de compenser la perte de ces surfaces, c'est une réflexion qui devra être menée pour répondre aux objectifs du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Des engagements ont été formalisés par Grand Besançon Métropole pour développer des terrains familiaux pour la communauté des gens du voyage ? Le PLUi va-t-il accélérer les choses sur ce dossier ?

Réponse apportée : Grand Besançon Métropole pilote ce dossier : 6 communes et la ville de Besançon doivent proposer des terrains pour permettre l'installation de ces terrains familiaux. Pour l'instant, seule la ville de Besançon a proposé un terrain, mais les 6 autres communes travaillent sur le dossier, certaines commencent à réunir les critères.

On constate sur le territoire des axes structurants pour la voiture ou les transports en commun, mais pour les modes doux, on bricole ou on fait de petites rénovations ponctuelles. On aboutit aujourd'hui à une sorte de patchwork, à de grandes et nombreuses discontinuités et à des difficultés. Le PLUi va-t-il pouvoir agir sur cette situation ?

Réponse apportée : les trames piétonnes et cyclistes continues qui fonctionnent et sont structurellement efficaces sont possibles dans deux cas uniquement. Dans des villes récentes qui ont intégré ces modes doux à l'urbanisme global dès le départ, sans discontinuité, soit dans des villes qui ont fait le choix de limiter ou supprimer la place de la voiture.

De même, l'urbanisation est pensée depuis plus de 60 ans pour des déplacements en voiture majoritairement. Il est difficile d'inverser le paradigme en quelques années. Grand Besançon Métropole travaille dans ce sens pour restaurer les continuités, et diminuer localement la place de la voiture pour permettre de donner l'espace nécessaire au déploiement des modes doux. Une caractéristique de notre territoire, la faible largeur générale des voiries, est un facteur malheureusement pénalisant pour le partage de l'espace public.

On semble se focaliser sur les déplacements périurbains ces dernières années, entre les villages périphériques et la ville centre, et on oublie de se pencher sur les déplacements intra urbains. Peut-on envisager de prioriser les projets en fonction des impacts ou du nombre d'habitants concernés (exemples des grands axes bisontins, rues de Dole, de Belfort ou de Vesoul) ?

Réponse apportée : le PDM et le PLUi vont contribuer à faire en sorte que les transports en commun soient plus performants et qu'il y ait davantage de pistes cyclables continues pour emmener les citoyens qui le peuvent vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Le tramway est un outil de projet urbain destiné à desservir les gros générateurs de déplacements existants (Palente-Orchamps, Centre-ville, Chaprais, gare et quartier Viotte, Planoise, Haut du Chazal et CHU) ou à venir (Grette-Brulard Polygones, Vaites).

3,6 M€ consacrés à la voirie : on constate que ce budget est utilisé pour refaire les axes roulants en oubliant bien souvent les bordures de ces axes (trottoirs). Comment éviter d'investir dans des projets comme la 2X2 voies de la RN57 qui épuisent les projets connexes d'aménagement du territoire, potentiellement plus vertueux ?

Réponse apportée : ce sont des choix politiques, l'agglomération est représentée par 123 élus des 68 communes. Les citoyens peuvent échanger avec leurs élus locaux qui votent ces budgets pour faire remonter leurs besoins, leurs positionnements sur le sujet. C'est également une question de maîtrise d'ouvrage, car si les collectivités sont sollicitées financièrement, la RN reste de la responsabilité de l'Etat.

Concernant le site Vauban et l'éco quartier, les constructions actuelles ne répondent pas aux enjeux définis en réunions de travail lors de l'élaboration du projet. Où sont les petits immeubles, l'arboretum, et les espaces verts améliorant le cadre de vie ?

Réponse apportée : les projets urbains prennent de très nombreuses années à se développer et à aboutir, entre les phases d'études et les travaux. L'urbanisme fait des choix à un instant T

en tentant d'anticiper les évolutions et les enjeux futurs. Ce projet a été initié en 2010 avec les éléments et critères d'aménagement disponibles à l'époque.

Le projet Vauban répond aux enjeux de densification : on a reconstruit la ville sur la ville avec un objectif de densité et d'une certaine « intensité » urbaine. Il évolue en même temps que les normes et les changements de paradigme que nous connaissons. Les constructions en cours vont achever le premier temps d'aménagement, mais il se déploiera en trois phases. Le parc de l'arboretum sera réalisé au cours des deux premières phases. Il sera livré pour sa première partie très prochainement, mais n'est pas visible depuis la rue. Il intègre un gros travail qui a été mené sur la gestion de l'eau pluviale. Tous les signaux ne sont pas forcément au vert mais il est complexe de prévoir ce que va être l'urbanisme de demain

Le PLUi a-t-il une capacité à inciter ou réglementer les méthodes de construction sur le territoire ?

Réponse apportée : le PLUi a des marges de manœuvre mais ne peut pas tout réglementer les modes de construction. Il peut imposer des contraintes sur les modes de construction dans des secteurs à enjeux patrimoniaux par exemple, mais c'est un levier à manier avec attention.

Certaines contraintes sur les modes de construction peuvent avoir des impacts sur le coût des logements, et donc un impact social. Pour Grand Besançon Métropole, il s'agit de conserver et développer la mixité sociale (logements locatifs sociaux, logements privés, logements abordables pour les familles et primo-accédants...), en trouvant des compromis et en favorisant le développement de toutes les typologies d'habitats, avec différentes formes mais également des modes de construction différents pour permettre des alternatives.

EXPRESSION DES BESOINS

En termes de logement et de cadre de vie



Méthode et objectifs

Cette séquence avait pour objectif de **recueillir et questionner les besoins actuels et futurs des habitants en termes de logement et d'aménagement du territoire**. Les résultats de cette concertation permettront de faciliter les choix d'orientation du PLUi en fonction des besoins identifiés.

Ainsi, en petits groupes, pendant une quarantaine de minutes, les participants étaient invités à **exprimer leurs besoins, leurs aspirations actuelles et futures, au regard des éléments de contexte** présentés en amont (ZAN et réchauffement climatique, mécanique de desserrement des ménages, renchérissement de l'accès au logement, pressions et menaces sur les matériaux, etc.).

De plus, ils étaient invités à **sortir d'une approche exclusivement individuelle** en confrontant leurs besoins au sein de petits groupes et en se portant relais de ce qu'ils observent autour d'eux.

Un support était mis à disposition sur chaque table, permettant aux participants **d'inscrire les différents besoins** émergeant de leurs échanges en sous-groupes. Pour les aider à organiser leur expression, deux supports étaient proposés : l'un portant sur les besoins en termes de logements et l'autre sur les besoins en termes de cadre de vie.

Une enveloppe contenant des mots-clés et des questions était proposée au sein de chaque groupe, leur permettant de **relancer les échanges**, leur proposant des pistes de réflexion vers l'identification de besoins auquel ils n'auraient pas pensé.



Figure 5 : illustration du temps d'échange en sous-groupe, Besançon, salle Jean Zay, juin 2022

Résultats des expressions formalisées en sous-groupes

Point de vigilance : cette modalité d'expression n'a pu être proposée lors de deux rencontres (numérique et Besançon, salle Courbet). En numérique, compte tenu du nombre de participants limité, le choix a été fait de favoriser les échanges libres pour faciliter l'expression de tous.

Lors de la rencontre organisée salle Courbet, les participants ont exprimé un fort besoin de poser des questions et d'interagir en plénière, ainsi des adaptations de la méthode ont été prises. Le compte rendu des échanges a permis de mettre en évidence également certains besoins (cf. partie précédente).

Ainsi les résultats présentés dans cette partie ne concernent pas les rencontres en numérique et à Besançon, salle Courbet.

Au total on comptabilise **332 besoins exprimés** autour des thèmes du logement et du cadre de vie. 10 % des contributions illustrent 2 à 3 types de besoins différents (*par exemple : « Proposer des petits collectifs pour les personnes âgées, bien situés, afin de les encourager à céder leur propriété pour un logement collectif adapté », notions de forme d'habitat, localisation, et accession*).

Aperçu du nombre de contributions par réunion publique et par groupe :

Réunions publiques	Nb de contributions
Saint-Vit	88
Groupe 1	35
Groupe 2	21
Groupe 3	14
Groupe 4	18
Pirey	79
Groupe 1	13
Groupe 2	17
Groupe 3	30
Groupe 4	19
Besançon, Jean Zay	33
Groupe 1	16
Groupe 2	17
Saône	66
Groupe 1	17
Groupe 2	17
Groupe 3	19
Besançon, Palais des Sports	41
Groupe 1	18
Groupe 2	6
Groupe 3	16
Thise	26
Groupe 1	9
Groupe 2	12
Groupe 3	5

Nous rappelons que les besoins sont exprimés par groupe et non à titre individuel. Néanmoins, c'est à Saint-Vit et à Besançon (salle Jean Zay) que le nombre moyen de contributions par personne est le plus important, avec respectivement 4 et 3,3 besoins exprimés par participant.

	Saint-Vit	Pirey	Besançon (Jean Zay)	Saône	Besançon (P. Sports)	Thise
Nombre de participants	22	27	10	28	14	41
Nombre de contributions	88	79	33	66	41	26
Nombre moyen de contributions par personne	4,0	2,9	3,3	2,4	2,9	0,6

Pour plus d'information : Annexe n°5 - Détail du nombre de besoins exprimés par réunion publique

Synthèse des besoins exprimés

« Quels sont vos besoins, actuels et futurs, pour un cadre de vie et une offre de logements acceptable sur le territoire de Grand Besançon Métropole ? »

La synthèse ci-dessous fait état de l'ensemble des besoins exprimés au sein de chaque groupe, toutes réunions publiques confondues. Ces besoins ont été organisés en « grandes catégories ».

Pour plus d'information : Annexe n°6 - Détails des contributions apportées par réunion publique

Se déplacer autrement qu'en voiture sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 26 % d'entre elles relèvent du besoin de se déplacer plus facilement et autrement sur l'ensemble du territoire.

Proposer des aménagements limitant la place de la voiture et le trafic routier

Certains participants questionnent la place de la voiture dans la part des déplacements et expriment le besoin de réduire le trafic routier et l'encombrement qu'il génère (transit des camions de marchandises notamment). Parmi eux, certains souhaiteraient que des aménagements soient mis en place pour limiter ce mode et/ou la circulation/l'encombrement qu'il génère (*exemples cités : « attention à la place de la voiture, conserver plus de stationnement extérieur avec relais transports collectifs : incitatif : offre / fréquence plus attractif / moins cher », « des voies de bus dédiées », etc.*).

Améliorer les liaisons inter-communes

Certains participants expriment le besoin d'interconnexions « plus douces » afin de se déplacer autrement qu'en voiture entre les différentes communes de Grand Besançon Métropole. Il s'agit soit de faciliter la liaison entre les communes périphériques entre elles (notamment sans passer par Besançon), soit de faciliter la liaison entre les communes périphériques et le centre de Besançon (= bassin d'emploi/commerces).

Pour cela, ils expriment notamment le besoin que ces déplacements alternatifs soient facilités par l'amélioration du maillage de transports en communs et des modes doux proposés sur le territoire (*quelques exemples de propositions d'aménagement cités : « augmentation du nombre de dessertes », « utilisation du réseau de chemins ruraux », « vélo-routes », « aménagement en araignée », etc.*).

Aménager pour favoriser les déplacements sécurisés en modes doux

Certains participants expriment le besoin de pouvoir se déplacer grâce aux modes doux sur l'ensemble du territoire et de manière sécurisée, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des Grands Bisontins.

Pour cela ils pointent un besoin d'aménagements sécurisés de pistes/voies réservées aux modes doux (piéton et/ou cycliste). Afin d'assurer la sécurité de ces déplacements sur l'ensemble du territoire, les participants évoquent la continuité des trames et la distinction des voies avec les routes, en augmentant par exemple les emprises foncières de part et d'autre des voies routières. On note d'ailleurs l'identification de quelques zones dangereuses à vélo par les participants : « Ecole-Valentin RN87 », « Saint-Vit », « Geneuille-Devecey », etc. Pour pallier les problématiques liées à la topographie du territoire, quelques participants ont proposé l'aménagement de téléphériques, ou de montée en cabines suspendues.

Afin de proposer un projet d'aménagement de voies cyclables optimum, les participants soulignent le besoin d'associer les usagers lors de l'aménagement de véloroutes par exemple.

Certains proposent de développer sur le territoire des box à vélos sécurisés et fermés, accessibles financièrement par le plus grand nombre.

Afin de faciliter les déplacements piétons, quelques participants mettent en lumière la nécessité d'améliorer l'aménagement des trottoirs.

Développer et améliorer l'offre de transports en commun

Afin de faciliter leurs déplacements sur le territoire, les participants soulignent la nécessité de maintenir les gares de proximité. Certains notent également le besoin de conserver ou réinstaurer des guichets ou distributeurs de billets.

Quelques participants évoquent l'accessibilité aux transports en commun pour tous en proposant notamment des tarifs plus bas (exemples cités : « réductions pour les retraités », « abonnement unique train Ginko », etc.).

Une réflexion globale est attendue pour améliorer l'intermodalité entre l'offre de transports ferroviaire et les transports en bus. De même, les fréquences de passage des transports en communs sur le territoire de Grand Besançon Métropole sont évoquées comme nécessitant des améliorations (*Bus, TER avec des horaires plus adaptés aux emplois, fréquences augmentées les dimanches, etc.*), ce besoin concerne également les transports scolaires (*fréquences, dessertes, bus vides*).

Toujours en vue de faciliter leurs déplacements, certains proposent de développer le tram (plus loin, nouvelle ligne), la mobilité à la demande, et d'adapter les transports en commun aux personnes âgées.

Maitriser l'étalement urbain tout en répondant aux besoins fonciers

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 18 % d'entre elles relèvent du besoin de maitriser l'étalement urbain tout en répondant aux besoins fonciers.

La priorité doit être de limiter l'étalement urbain

- pour assurer les besoins en alimentation (préservation des terres arables),
- pour réduire l'impact environnemental de la consommation foncière (exemple cité : préservation des espaces boisés classés en augmentant la limite de constructibilité par rapport aux EBC, au moins 15 m en raison du système racinaire et des chutes d'arbres),
- pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et ses effets induits.

Adapter la densification aux contraintes et spécificités des communes, quartiers

Ainsi, pour répondre à ces enjeux, certains participants expriment le besoin de densifier en campagne tout en préservant l'identité et le paysage. D'autres restent vigilants sur l'acceptation citoyenne et alertent en précisant que la densification n'est pas une solution partagée par tous.

Pour tendre vers une densification acceptable, certains participants notent le besoin de recenser les friches et dents creuses avec la mise en place d'un inventaire des zones foncières potentiellement constructibles. D'autres évoquent la remise en question des coûts de déconstruction et de dépollution de ces espaces.

Pour maitriser l'étalement urbain tout en répondant aux besoins fonciers, certains participants expriment le besoin de proposer des parcelles aux dimensions plus adaptées, limitées.

Lutter contre l'imperméabilisation des sols

On note une volonté de limiter l'imperméabilisation des sols en réinvestissant notamment les zones déjà imperméables et urbanisées tel que les parkings de grandes surfaces. Autre levier mis en évidence par certains participants pour augmenter la production de nouveaux logements sans imperméabiliser de nouveaux sols : la lutte contre l'habitat inoccupé.

Favoriser la réhabilitation

Certains participants expriment le besoin d'offrir de nouveaux logements en privilégiant la réhabilitation plutôt que la construction, notamment la réhabilitation de bâtiments agricoles abandonnés. Pour faciliter la mise en œuvre de cette proposition, certains participants expriment le besoin d'une simplification des démarches et le déploiement de soutiens financier et technique (exemples cités : accès plus simple, modulation, conseils, aides possibles, délais longs, soutien à l'ingénierie, aides financières aux travaux conséquents »). De même, certains participants souhaitent privilégier la rénovation de l'habitat pour proposer des logements plus sains et adaptés au réchauffement climatique. Quelques idées sont citées : « Pouvoir transformer son logement en bénéficiant d'aides avec l'âge », « changer les règles de TVA réduites pour l'amélioration de l'habitat ».

Aménager pour limiter les nuisances du quotidien

Certains participants expriment le besoin de tranquillité, calme et intimité du point de vue :

- Sonore : besoin d'anticiper des offres de logements éloignés des axes de grande circulation ou des lieux de rassemblements (salle des fêtes, places, aires de jeux, zone pour les jeunes, etc.). Proposition de mettre en place un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour réduire les effets des nuisances sonores liées à certaines routes, autoroutes, infrastructures ou ferroviaires indépendant du gestionnaire de l'infrastructure routière. Besoin également de renforcer l'isolation phonique des habitations, facilitant notamment le vivre ensemble.
- Odeurs et santé : quelques participants formulent le besoin d'un logement situé à la campagne avec une qualité d'air meilleure.
- Visuel : besoin d'anticiper une offre de logement respectant l'intimité de chacun et évitant les vis-à-vis (exemple cité : « construction d'un immeuble avec vue plongeante au sein d'une habitation »)

Favoriser l'accessibilité au logement sur le territoire

Certains participants expriment le besoin de faciliter l'accession aux logements (locataires et propriétaires confondus), et à tout âge.

Concernant les logements pour les étudiants ou les jeunes actifs, l'accent devrait être mis sur l'amélioration de leur qualité (problématiques d'insalubrité, passoires énergétiques, absence de connexion internet, etc.), sur l'accessibilité financière et sur une localisation au plus proche des universités ou du centre-ville.

En effet, le coût des logements pose problème pour les jeunes actifs ou jeunes ménages : des actions menées pour proposer des logements plus abordables favoriseraient leur installation sur le territoire. La notion de « parcours résidentiel » est à prendre en compte : il s'agit de trouver des solutions pour encourager les plus âgés à céder leur propriété qui n'est plus adaptée à leur profil et qui pourrait convenir à des familles par exemple.

Adapter la forme et les prestations des logements aux profils et aux parcours de vie

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 13 % d'entre elles relèvent du besoin d'une offre de logements adaptés aux profils et parcours de vie.

Développer des formes d'habitat diversifiées, entre collectif favorisant la mixité et individuel

Des logements collectifs conçus pour favoriser la mixité générationnelle sont souhaités (exemple cité : « personnes âgées au RDC et jeunes plus haut »). Il est souhaité que l'offre s'oriente vers du petit collectif avec la volonté de rester dans un esprit individuel tout en ayant les avantages du collectif (exemple cité : « l'habitat groupé composé d'espaces privés (habitations ou appartements autonomes) ainsi que d'espaces communs (jardins ou salles communes) »). Ces nouvelles infrastructures doivent être peu élevées et intégrées dans le paysage pour les participants s'étant exprimé sur le sujet.

Le développement de maisons jumelées ou mitoyennes avec un espace extérieur privatif est également évoqué. D'autres participants formulent le besoin d'offre de maisons individuelles avec un espace extérieur privatif, situé sur un secteur propice à la tranquillité (exemple cité : impasse).

Certains participants ne souhaitent plus voir se développer de lotissements au sein du territoire.

Diversifier l'offre de logements adaptés aux parcours de vie et aux besoins

La diversification de l'offre devrait prendre en compte les besoins particuliers de ces 3 publics spécifiques, jugés prioritaires :

- les étudiants (prix, surface, localisation, etc.),
- les personnes âgées (résidences, collectif adapté, facilitation aides à domicile, plain-pied, etc.),
- les familles (taille des logements, répartition géographique...).

Deux autres observations ont également été formulées :

- Proposer des logements modulables en fonction de l'évolution du parcours de vie (pour ceux qui ne souhaiteraient pas déménager)
- Réduire l'impact visuel des différents réseaux aériens (jugés parfois anarchiques) et assurer un débit correct pour l'accès à internet (à Routelle notamment).

Besoin d'aménagements extérieurs

Certains participants expriment le besoin d'espaces extérieurs présentant un équilibre entre espaces privés et partagés. Des espaces verts de qualité, agréables, soignés et réfléchis sont évoqués. D'autres participants estiment avoir seulement besoin d'une terrasse. Il est également question de stationnement limité dans certaines zones, avec un équipement en bornes de recharge électrique.



Un territoire offrant plus de place aux espaces verts/naturels, préservant son patrimoine et son identité

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 12 % d'entre elles relèvent d'un besoin de territoire plus vert, préservant son patrimoine et son identité

Préserver les paysages et l'identité du territoire

Une partie des participants exprime le besoin de maintenir une cohérence paysagère au sein de GBM, avec notamment des formes d'urbanisme plus cohérentes, préservant l'identité du territoire. Les éléments à préserver mis en avant dans les contributions sont les points de vue, les cours d'eau et plans d'eau, ainsi que les forêts. Pour assurer cette préservation, l'urbanisation future devrait donc éviter les hauteurs trop élevées pour les bâtiments et une trop grande densification qui pourrait dévaloriser l'image de certains lieux (exemple cité : « Thise »).

Préserver le patrimoine culturel

Quelques participants évoquent la préservation des lieux et monuments historiques classés, du patrimoine bâti ancien (exemple cité : « maison de 1850 ») et du petit patrimoine (exemple cité : « les fontaines et réservoirs d'eau »).

Préserver le patrimoine naturel

La préservation du patrimoine naturel est également un besoin largement identifié au sein des expressions recueillies.

Plusieurs participants expriment la nécessité de valoriser et conserver les espaces de nature au sein du tissu urbain des communes (sont cités : les « dents vertes », « les forêts », « les prairies » et « les arbres remarquables »). Ces espaces ne devraient pas systématiquement être considérés comme du foncier libre à urbaniser en priorité : il faut assurer un équilibre entre logements et espaces verts.

La volonté de conserver des espaces de nature se traduit pour certains par la préservation de la biodiversité. Ils pointent notamment la préservation des continuités écologiques et la protection de la faune et flore locale. Quelques-uns expriment la volonté de rendre ces zones protégées plus cohérentes sur le territoire avec une nécessaire harmonisation entre les différentes communes, notamment concernant les espaces boisés classés (EBC).

Pour d'autres, la volonté de préserver les espaces verts traduit davantage un besoin de s'adapter face au réchauffement climatique : les espaces verts apportent de la fraîcheur, de l'ombrage, et sont vus comme de réels « poumons verts » permettant d'améliorer la qualité de l'air.

Afin de préserver le patrimoine naturel de Grand Besançon Métropole, quelques participants souhaitent que les sols soient reconnus comme patrimoine vivant permettant ainsi qu'un sol non artificialisé soit protégé (agriculture urbaine, reconquête de friches, trame brune ...).

Créer de nouveaux espaces verts, renaturer

Plusieurs participants proposent de recréer des espaces de nature (renaturation) sur des sites artificialisés (friches), ou en végétalisant des zones urbaines (plantation d'arbres notamment sur les espaces de stationnement, rues, places, etc.) qu'elles soient publiques ou privées, et en proposant

d'augmenter les espaces boisés classés (arbres remarquables). D'autres évoquent la désimperméabilisation des parkings (privés, collectifs, ou publics).



S'engager dans une politique d'aménagement du territoire en accord avec les enjeux environnementaux et sociétaux

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 10 % d'entre elles relèvent du besoin d'une politique d'aménagement du territoire en accord avec les enjeux environnementaux et sociétaux.

S'engager dans un aménagement du territoire vertueux

Il faut repenser les modes de vie de manière plus globale pour tendre vers une société moins consommatrice d'espaces, d'énergies, etc. (exemples cités : « besoin de sobriété », « simplicité », « décroissance », « vivre »).

Pour trouver de nouvelles solutions, il est nécessaire d'innover, de favoriser autant que possible l'intérêt général et d'accompagner les changements de comportements.

Enfin, certains participants expriment des attentes vis-à-vis des politiques publiques pour des projets en adéquation avec les enjeux du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Renforcer la concertation dans les projets d'aménagement et de politique publique

Certains participants expriment le besoin d'être davantage concertés dans le cadre des politiques publiques et des projets d'aménagement (« besoin d'une Ville en accord avec les envies et besoins de ses habitants » ; « besoin d'impliquer les adolescent.e.s dans les décisions : leur confier des

responsabilités » - « Et le citoyen dans tout ça ? On fait pour lui mais pas avec lui » ; « pas de prise en compte des besoins des habitants : mépris » ; « Un sentiment d'être écarté des décisions prises. Un millefeuille administratif incompréhensible/inaccessible pour le citoyen », etc.). Cela doit passer aussi par la restauration de la communication entre les citoyens et les collectivités.

Penser l'aménagement à l'échelle de la commune

Quelques participants formulent le besoin de revenir à une échelle plus locale, l'intercommunalité étant vue plutôt comme un frein en générant de l'inertie dans le traitement des dossiers (lenteurs administratives). L'intercommunalité peut susciter une certaine méfiance (« excès de pouvoir ») : besoin de proximité pour penser l'aménagement et prendre les décisions en se rendant « sur le terrain ». Plusieurs participants font part d'un sentiment pour les communes d'être absorbées par Besançon et une peur d'être oubliées au bénéfice de projets en faveur de Besançon.

Questions des participants :

- « Quelles conséquences auront le zéro artificialisation net, d'ici 2050 ? »
- « Le PLUi peut-il aller plus loin que le PLU actuel pour préserver le cadre de vie ? »
- « Imposera-t-on à un propriétaire de logement de le louer ? Comment ? »
- « Pourquoi un terrain constructible depuis 1975 sous le POS réservé en construction commercial, reconduit en PLU en 2017 avec acquisition par la commune, est devenue zone verte en 2022 ? »
- « Interrogation suite à : plus de collectifs dans la périphérie pour répondre à la demande de logements : entre 2025 PLUi et 2050 ZAN, les élus seront-ils vertueux afin de soutenir les terres "arables" et avoir une population urbaine ? »

Construire un modèle économique de proximité

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 9 % d'entre elles relèvent du besoin d'un modèle économique de proximité.

Développer un aménagement du territoire propice à un modèle économique de proximité

Quelques participants s'accordent autour du besoin de revenir vers une économie de proximité à l'échelle communale ou d'un quartier. Ils soulignent le besoin de tendre vers une économie circulaire, voir une autonomie alimentaire et énergétique en développant notamment une agriculture locale et à petite échelle (maraichage en ville par exemple). Certains participants évoquent la nécessité de limiter le développement des petites et grandes surfaces commerciales en ville et en campagne. Toujours dans ce principe d'économie circulaire quelques participants souhaitent maintenir une offre diversifiée d'établissements scolaires pour les jeunes du territoire et anticiper la création d'emplois sur le territoire pour leur avenir.

Proposer une offre de logements à proximité des services et commerces

Certains participants formulent le besoin de développement d'une offre de logements à proximité des services (notamment les services de santé), des commerces et desservis en transport en commun. A défaut d'un aménagement possible en ce sens, les participants souhaiteraient que certains commerces

et services soient relocalisés ou se déplacent vers les zones résidentielles (exemple cité : camion de l'épicier).

Proposer une offre de logement à proximité des écoles et des bassins d'emplois

La question de la proximité du logement et de l'école est également abordée. Effectivement, quelques participants soulignent l'importance de créer des logements à proximité des écoles et des établissements d'accueils d'enfants.

Favoriser le lien social et les loisirs

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 8 % d'entre elles relèvent du besoin de favoriser le lien social et les loisirs sur le territoire.

Aménager le territoire pour favoriser et faciliter le vivre ensemble

Une partie des participants expriment le besoin d'un aménagement favorisant le lien social, que ce soit en cœur de ville ou de village ou au sein d'un même habitat. Il est question de mixité des âges mais également de mixité sociale. Certains participants expriment une nécessité de rendre les villages plus vivants et animés avec des structures ou des lieux favorisant les rencontres (exemple cité : « l'aménagement de petites places bien ombragées »).

Afin de faciliter le vivre ensemble, des réflexions autour de l'aménagement semblent nécessaires : isoler les lieux de rencontres/loisirs (aires de jeux, places de rassemblement) en dehors de l'habitat afin de ne pas générer des nuisances.

L'offre en logements intergénérationnels devrait être développée car ce type d'habitat favorise le lien social et l'entre-aide entre les plus jeunes et les plus âgés (exemples cités : « colocation intergénérationnelle », « logements partagés », etc.).

Afin de faciliter le bien vivre ensemble, d'autres expressions recueillies évoquent les besoins suivants :

- Renforcer l'isolation phonique des habitations, facilitant notamment le mieux vivre ensemble.
- Prendre en compte le vieillissement des populations dans l'aménagement du territoire (= anticiper un aménagement adapté).
- Entretenir de bons rapports avec les agriculteurs.
- Améliorer la communication entre les citoyens et les collectivités (aide à l'amélioration des rapports humains).
- Préparer la communauté urbaine à l'accueil des migrants climatiques.

Favoriser l'accès au sport et aux loisirs

Quelques participants ont exprimé le besoin de favoriser le sport et l'offre de loisirs sur le territoire, notamment avec les propositions suivantes :

- Assurer le maillage du territoire en piscines, au niveau de chaque bassin de vie (ex : secteur Nord).
- Répartir les aménagements et équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire.
- Développer le balisage des chemins de randonnée, pour renforcer la sécurité des marcheurs.

Aménager en faveur de la transition énergétique

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 8 % d'entre elles relèvent du besoin de proposer un aménagement vers une transition énergétique.

Augmenter la part des énergies renouvelables dans l'aménagement du territoire

Certains participants expriment le besoin d'une politique d'aménagement propice au développement d'énergies renouvelables. Il s'agit d'anticiper la création d'infrastructures adaptées pour recevoir l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques et d'exploiter les toitures existantes (écoles, entreprises, etc.) pour fournir de l'énergie solaire. En ce sens, l'appui au développement d'installations de chauffe-eau solaires thermiques sur les toits des maisons individuelles apparaît nécessaire. Certains participants formulent le souhait de tendre vers une autonomie énergétique pour limiter la dépendance aux énergies fossiles (gaz, pétrole) ou nucléaire.

Les systèmes de chauffage sont également remis en question, et au-delà de l'utilisation de l'énergie solaire, certains mettent en avant d'autres ressources renouvelables possibles pour répondre au besoin d'augmenter la part des EnR sur le territoire :

- Proposer des infrastructures avec des systèmes de chauffage au bois.
- Proposer des infrastructures avec des systèmes de géothermie.
- Réflexion autour de système d'énergie/chauffage collectif (exemple cité : pays nordiques).

L'énergie éolienne est évoquée, mais avec le besoin de proposer d'autres modèles que l'éolien traditionnel provoquant notamment des dégâts sur l'avifaune (exemples de modèles cités : « éoliennes verticales », « sans pâles à résonance vibratoire (développé en Espagne) »).

Quelques participants souhaitent que soit développées sur le territoire des solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre avec notamment la proposition de navettes ou véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes.

Maitriser la consommation énergétique des logements

Une partie des participants formule le besoin d'une offre de logements mieux isolés et moins énergivores sur le territoire. Ils aimeraient que des réflexions s'ouvrent vers une offre de nouveaux bâtiments proposant une architecture bioclimatique et passive. La rénovation thermique est également mise en avant avec le besoin d'une sensibilisation du plus grand nombre pour proposer de « réelles rénovations thermiques » sur le bâti existant. Pour franchir le cap, certains participants expriment le besoin d'être soutenus financièrement pour la réalisation de la rénovation énergétique de leurs habitations (élargir l'éligibilité aux aides par exemple) et le besoin de simplifier les démarches.

Développer une offre de logements plus vertueux, anticipant les effets du réchauffement climatique

Parmi l'ensemble des contributions recueillies, 6 % d'entre elles relèvent du besoin d'une offre de logement plus vertueux, anticipant les effets du réchauffement climatique.

Lutter contre le réchauffement climatique

Afin d'anticiper les effets du réchauffement climatique, certains participants expriment le besoin d'une offre de logement à proximité immédiate d'espaces de nature permettant d'apporter davantage de fraîcheur au sein de leur logement. Elle se traduit soit par la préservation d'espaces verts de proximité, soit par la végétalisation soignée et réfléchie de l'habitat.

Préserver la ressource en eau

Afin de préserver la ressource en eau potable, les nouvelles constructions devraient être obligatoirement équipés en citernes ou réserves de récupération des eaux de pluie, permettant notamment de l'utiliser dans les logements (toilettes, lave-linge...). Certains expriment notamment le besoin d'accéder à un assainissement autonome.

Quelques participants s'expriment en faveur de l'aménagement d'un réservoir d'eau pluviale par commune afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique (risques incendie et sécheresse) (exemple cité : « bassins de rétention aptes à éteindre les incendies, dont les risques liés à l'assèchement des forêts - une prairie, culture agricole, sert de tampon entre forêt et maisons »)

Être accompagné et conseillé pour l'éco construction

Certains participants expriment le besoin d'être accompagnés (aides financières et conseils) autour de l'écoconstruction (choix des matériaux, énergie, etc.).

Aperçu des besoins par secteur

Pour plus d'information : Annexe n°6 - Détails des contributions apportées par réunion publique

Saint-Vit

- Les participants ont surtout exprimé la nécessité de **réduire l'étalement urbain**, notamment par le soutien à la réhabilitation et à la rénovation des logements existants.
- Contrairement à l'ensemble des rencontres citoyennes, les participants de Saint-Vit ont globalement **moins abordé les questions liées aux mobilités**. Les quelques contributions autour des déplacements portaient principalement sur le besoin de **favoriser les modes doux**, sans juger nécessaire le développement ou l'amélioration de l'offre en transports en commun. Cette demande d'aménagements en faveur des modes doux est particulièrement évoquée s'agissant des trajets entre le domicile et l'école (ou les établissements scolaires en général).
- Contribution spécifique : l'amélioration du débit pour **l'accès à internet**, à Routelle
- C'est la seule réunion où **l'écoconstruction** a été abordée.

Pirey

- La thématique **des déplacements a été abordée deux fois plus à Pirey** que dans les autres réunions, avec notamment une demande d'amélioration de l'offre en transports en commun et des liaisons intercommunales.
- De nombreuses expressions ont également concerné **la préservation du patrimoine naturel et la renaturation d'espaces en friche ou artificialisés**.

Besançon, salle Jean Zay

- Les enjeux et les besoins liés **aux déplacements** ont été le principal sujet abordé-
- « *Densifier en campagne* » a été apportée en réponse à la question « *où et comment urbaniser ?* ».

Saône

- Les participants à Saône se sont majoritairement exprimés autour du **besoin de limiter l'étalement urbain**, en proposant également des logements **favorisant la tranquillité**.
- La question des compétences exercées désormais par la **communauté urbaine** et plus globalement **les relations entre la ville centre et les communes** a été l'objet d'expression de mécontentements (« *excès de pouvoir* », « *pas d'apports hors Besançon* », « *GBM plutôt un frein (contraintes) : génère de l'inertie dans les communes, manque de proximité* », etc.)
- La préservation des espaces naturels a été moins évoquée lors de cette réunion, de même que les questions liées aux déplacements.

Besançon, Palais des sports

- Les enjeux et les besoins liés **aux déplacements** ont été le principal sujet abordé, particulièrement sous l'angle **des embouteillages**, de la nécessaire limitation du trafic routier et d'un besoin de développement **d'aménagements plus sécurisés pour les modes doux**.
- A l'inverse, on note peu d'expression de besoins autour d'un modèle de proximité et peu d'expression autour des formes d'habitats.

Thise

- Principaux thèmes abordés : **les énergies, les formes urbaines et les typologies de logements**.
- Les participants de cette réunion ont exprimé plus de besoins pour une offre de **logements plus vertueux**.
- A contrario, peu d'expressions autour des déplacements et de la maîtrise de l'étalement urbain. La question de la réhabilitation ou de la rénovation des logements existants n'a pas été abordée.

CONSULTATION NUMÉRIQUE

Autour des besoins en termes de logement et de cadre de vie



Principe

Une campagne de consultation numérique sur le site internet du PLUi a été ouverte aux habitants en parallèle des réunions publiques. Ces modalités participatives constituent un dispositif de participation à part entière : les résultats obtenus viennent **enrichir les résultats issus des rencontres citoyennes** et s'intègrent pleinement dans la concertation citoyenne en phase diagnostic.

Deux modalités de consultation ont été proposées :

- Le sondage
- L'espace de discussion

Les sujets abordés lors de cette campagne de consultation numérique sont **en corrélation avec le contenu soumis lors des réunions publiques.**

Résultats

Sondage en ligne

Un questionnaire en ligne anonyme a été proposé au grand public entre le 15 juin et le 30 septembre 2022. Il était composé de **deux questions fermées** avec choix unique, qui portaient sur la stratégie à prioriser pour un habitat plus durable et sur l'acceptabilité de trois formes urbaines différentes.

Votre avis sur l'habitat dans Grand Besançon Métropole

En quelques clics, répondez à nos questions sur l'habitat et le logement. Votre avis compte et nous permettra de mieux comprendre vos attentes et besoins. Ce questionnaire est anonyme et viendra nourrir nos réflexions en réunions publiques.

Selon vous, quelle est la priorité pour adapter l'habitat de demain face au changement climatique ?

- Améliorer les logements et les conditions de vie (parcs, espaces publics) dans les centres villes et dans les centres villages
- Reconstruire des logements et des bureaux de qualité dans des quartiers vieillissants (friches, logements vétustes...)
- Interdire la construction de maisons isolées sur des grands terrains (plus de 1500 m²)
- Inciter ou obliger la présence de logements collectifs dans toute nouvelle opération

Quel type de logement seriez-vous prêt à privilégier à l'avenir, compte tenu des évolutions en cours (changement climatique, hausse des prix du carburant, augmentation des prix de l'immobilier...)?

- Un appartement en centre-ville ou dans un village, avec une petite terrasse et à proximité d'un parc
- Une maison avec un petit jardin dans un centre de village ou dans un quartier de Besançon
- Un appartement dans un petit immeuble (3-4 logements), avec chacun son petit jardin, dans un village ou dans un quartier de Besançon

Figure 6 : illustration du sondage en ligne

Question 1 : selon vous, quelle est la priorité pour adapter l'habitat de demain face au changement climatique ?

	Nombre de réponses	%
Améliorer les logements et les conditions de vie (parcs, espaces publics) dans les centres villes et dans les centres villages	36	43 %
Reconstruire des logements et des bureaux de qualité dans des quartiers vieillissants (friches, logements vétustes...)	29	35 %
Interdire la construction de maisons isolées sur des grands terrains (plus de 1500 m²)	12	14 %
Inciter ou obliger la présence de logements collectifs dans toute nouvelle opération	6	7 %

Sur les 83 personnes ayant répondu à cette question, 43% estiment qu'améliorer les logements et les conditions de vie dans les centres villes et dans les centres villages est la priorité pour adapter l'habitat de demain face au changement climatique.

On note que l'incitation ou l'obligation de logement collectif dans toute nouvelle opération n'est pas prioritaire pour s'adapter face au réchauffement climatique.

Question 2 : quel type de logement seriez-vous prêt à privilégier à l'avenir, compte tenu des évolutions en cours (changement climatique, hausse des prix du carburant, augmentation des prix de l'immobilier...) ?

	Nombre de réponses	%
Un appartement en centre-ville ou dans un village, avec une petite terrasse et à proximité d'un parc	20	24 %
Une maison avec un petit jardin dans un centre de village ou dans un quartier de Besançon	30	37 %
Un appartement dans un petit immeuble (3-4 logements), avec chacun son petit jardin, dans un village ou dans un quartier de Besançon	32	39 %

Sur les 82 personnes ayant répondu à cette question, les deux premiers types de logements privilégiés sont :

- Un appartement dans un petit immeuble avec jardin privatif
- Une maison avec jardin.

On remarque que les choix ont porté sur les deux logements présentant une offre de **jardin privatif**. On note également **un équilibre** entre maison individuelle et appartement dans l'habitat collectif. La répartition entre les différentes propositions est relativement équilibrée, aucun type de logements ne se détache clairement.

Espace de discussion en ligne

La discussion en ligne a été ouverte au grand public entre 20 juillet et le 30 septembre 2022. **Deux espaces** étaient présentés aux habitants, reprenant les sujets proposés lors des réunions publiques : l'un questionnait les participants autour de leurs **besoins en termes de logements**, l'autre portait sur les **besoins en termes de cadre de vie**. Des précisions étaient apportées à l'aide d'une introduction et de sous questions. Chaque contribution était nominative ou nécessitait une inscription préalable.

Quels sont **vos besoins**, et ceux de vos proches, **en termes de logement** ? Et quels seront vos besoins à l'avenir ?

Dans ce contexte d'évolution sociétale post-covid, d'inflation, de réchauffement climatique où l'objectif pour les années à venir sera de limiter la consommation des terres agricoles et naturelles, il est important que nous puissions connaître vos besoins pour vivre dans de bonnes conditions au sein de Grand Besançon Métropole.

Quelques suggestions pour vous aider :

- Quels sont vos critères de choix pour votre logement (exemple : isolation, surface, prix, etc.) ?
- Avez-vous besoin d'un espace privatif et/ou d'un espace collectif ?
- Accepteriez-vous d'habiter dans un logement réhabilité ?
- Accepteriez-vous d'habiter dans un logement se trouvant sur un secteur déserté mais bien aménagé ?
- Accepteriez-vous la mutualisation de certains espaces et lieux ? Sous quelles conditions ?

TRIÉR : Les plus récentes | FILTRER | S'EXPRIMER

Quel logement pour demain ?
Par Mission PLU Grand Besançon Métropole (Besançon) - Le 21/07/22

Nous vous proposons de discuter ici et/ou en déposant votre contribution personnelle des axes d'amélioration, de vos critères de choix (formes d'habitat, proximité des services, qualité des matériaux, isolation, etc. et de vos expériences vis-à-vis du logement au sein de...

CONSULTER LA CONTRIBUTION

Figure 7 : illustration de l'espace de discussion en ligne autour des besoins en logement

Quels sont **vos besoins**, et ceux de vos proches, **en termes de cadre de vie** ?

Dans ce contexte d'évolution sociétale post-covid, d'inflation, de réchauffement climatique où l'objectif pour les années à venir sera de limiter la consommation des terres agricoles et naturelles, il est important que nous puissions connaître vos besoins pour vivre dans de bonnes conditions au sein de Grand Besançon Métropole.

Quelques suggestions pour vous aider :

- Quels sont vos besoins en termes de cadre de vie pour pratiquer vos loisirs ?
- Pour un cadre de vie acceptable, avez-vous des besoins d'espace de nature ?
- Quels sont vos besoins pour vous rendre au travail, ou à l'école ?
- Pour un cadre de vie acceptable, avez-vous besoin d'une ambiance spécifique ? plutôt calme ? plutôt vivante ? autre
- Quels paysages ?

TRIÉR : Les plus récentes | FILTRER | S'EXPRIMER

Nuisances circulations routières A36/RN57 – demande de cré...
Par NADIA OUMANETZ (ECOLE-VALENTIN) - Le 01/09/22

Bonjour, j'habite la commune d'Ecole-Valentin, sur une petite butte qui surplombe l'entrée de l'autoroute A36 péage Ecole-Valentin et la RN57 qui se croisent. Les trafics routiers de l'A36 et de la RN57 sont intenses, et par vent d'ouest, soit les...

CONSULTER LA CONTRIBUTION

Espaces naturels
Par Nadia OUMANETZ (ECOLE-VALENTIN) - Le 31/08/22

Bonjour madame, monsieur, les espaces de verdure petits ou grands viennent à disparaître les uns après les autres au fil des années pour faire place à des nouvelles constructions (habitats

Figure 8 : illustration de l'espace de discussion en ligne autour des besoins en cadre de vie

Deux contributions portant sur le cadre de vie ont été déposées au sein de l'espace de discussion. Ces dernières ont été apportées **par la même personne**, résidant au sein de la commune **d'Ecole Valentin**.

La première contribution, déposée le 31 août 2022, met en évidence le besoin de **conserver des espaces de verdure**, petits et grands, espaces comprenant également les friches. La préservation de ces espaces est corrélée à la **préservation de la faune locale** et la lutte contre le **réchauffement climatique** (ilots de fraîcheurs, infiltrations d'eau, etc.).

Il est question dans cette contribution de **réhabilitation ou réaménagement** de l'existant et de **limiter les nouvelles constructions** consommatrices de terres (agricoles ou non), entraînant l'aménagement ou l'élargissement de voies de circulation, et perturbant les déplacements de la faune sauvage (morcellement de l'habitat, collisions, etc.)

La seconde contribution, du 1^{er} septembre 2022, fait part de la nécessité d'un aménagement limitant les **nuisances liées au trafic routier** (exemple cité : Ecole Valentin, entrée autoroute A36 et croisement RN57). Il est proposé d'effectuer des **mesures sonores** (bruit de la circulation de l'autoroute A36 et de la N57) en **concertation avec les acteurs économiques** (APRR-Etat-Région et collectivité) dans le but **d'installer des structures anti-bruit adaptées** (merlons, murs, végétalisations...) (exemple cité : A36 Belfort-Montbéliard-Voujeaucourt ; A31 Dijon ; Suisse).



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Grand
Besançon
Métropole

Grand Besançon Métropole
La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

tél. 03 81 87 88 89

plui.grandbesancon.fr